



AC ENVIRONNEMENT
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

AGENCE RHONE

235 Rue de L'Etang
69760 LIMONEST
Tel : 0472002719
Fax :

COORDONNÉES DESTINATAIRE

COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS
(COMUE)
90, RUE PASTEUR
69007 LYON 7EME

1202 BIM et MOM

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



RÉFÉRENCE

Référence : 002ER146745
A communiquer pour toute correspondance
Réalisé le : 12/07/2022
Référence mandataire : Mandataire

DÉSIGNATION DU BIEN

Bâtiment MOM et CRDA
18 Quai Claude Bernard
69007 LYON

PROPRIÉTAIRE

COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET
ETABLISSEMENTS (COMUE)
90, RUE PASTEUR
69007 LYON 7EME

Diagnostics



AC Environnement - 64 Rue Clément Ader 42153 RIORGES - Fax : 04 77 44 92 48
SIRET : 44135591400298 - N° de TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120B
Assurée par HDI Global SE 76208471-30015

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
N° Vert 0 800 400 100
www.ac-environnement.com

Note de synthèse



AMIANTE : Dossier Technique Amiante (DTA) (Liste A et B)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Présence



AC ENVIRONNEMENT
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

AGENCE RHONE

235 Rue de L'Etang
69760 LIMONEST
Tel : 0472002719
Fax :

COORDONNÉES DESTINATAIRE

COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS
(COMUE)
90, RUE PASTEUR
69007 LYON 7EME

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



RÉFÉRENCE

Référence : 002ER146745
A communiquer pour toute correspondance
Réalisé le : 12/07/2022
Référence mandataire : Mandataire

DÉSIGNATION DU BIEN

Bâtiment MOM et CRDA
18 Quai Claude Bernard
69007 LYON

PROPRIÉTAIRE

COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET
ETABLISSEMENTS (COMUE)
90, RUE PASTEUR
69007 LYON 7EME

Diagnostics



AC Environnement - 64 Rue Clément Ader 42153 RIORGES - Fax : 04 77 44 92 48
SIRET : 44135591400298 - N° de TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120B
Assurée par HDI Global SE 76208471-30015

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
N° Vert 0 800 400 100
www.ac-environnement.com

Note de synthèse



AMIANTE : Dossier Technique Amiante (DTA) (Liste A et B)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Présence

Rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Mission de repérage réalisée selon les dispositions des articles R1334-17 et 18, R1334-20 et 21 et R1334-29-5 du Code de la santé publique et conformément aux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés relatifs au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante, à l'arrêté du 24 Décembre 2021 ainsi qu'à la norme NF X46-020 d'août 2017.



A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A-1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 18 Quai Claude Bernard 69007 LYON
Batiment : NC
Etagé : NC
Références client : MOM-CRDA

N° de lot : Non communiqué
Désignation : Bâtiment MOM et CRDA

Date de construction/permis de construire : En 2022
Fonction du bâtiment : Commerces

A-3 OPERATEUR DE REPERAGE

Nom prénom : SABRE Mathieu
Certification n° : CPDI 4978
Délivré le : 02/08/2019
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 ST Grégoire

A-2 PROPRIETAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :
COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS (COMUE)
90, RUE PASTEUR
69007 LYON 7EME

Donneur d'ordre :
COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS (COMUE)
90, RUE PASTEUR
69007 LYON 7EME

Date commande : 12/07/2022
Date repérage : 12/07/2022
Représentant du DO : UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS (COMUE)
Rapport émis le : 02/08/2022

A-4 ASSURANCE

Société & Siret : AC Environnement - 44135591400298
Assurance : HDI Global SE 76208471-30015

PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LE CADRE DE LA MISSION

Oui

PRÉSENCE DE LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS ET OU
DE COMPOSANTS OU PARTIES DE COMPOSANTS NON INSPECTÉS

Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

B - SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs

- A-1 - Désignation de l'immeuble
- A-2 - Propriétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Opérateur de repérage
- A-4 - Assurance

B - Sommaire

C - Locaux ou parties de locaux et composants ou parties de composant

- C-1 - Locaux visités
- C-2 - Locaux ou partie(s) de locaux non visité(s) et composant(s)

ou partie(s) de composant non inspecté(s)

D - Conclusion(s)

- D-1 - Conclusion(s) du rapport de mission
- D-2 - Commentaire(s) et réserve(s)

E - Conditions de repérage

- E-1 - Rapport(s) précédemment réalisé(s)
- E-2 - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention
- E-3 - Périmètre de repérage
- E-4 - Conditions de réalisation du repérage

F - Grille de résultat du repérage

G - Obligations réglementaires du propriétaire

Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

H - Recommandations générales de sécurité

Annexes

- Plan de repérage technique
- Reportage photographique
- Etat de conservation des matériaux de la liste A
- Etat de conservation des matériaux de la liste B
- Fiche d'identification et de cotation des prélèvements
- Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire
- Documents

C - LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT

C-1 LISTE DES LOCAUX VISITÉS

Plan	Volume	Plan	Volume
Bâtiment CRDA - Sous sol 2	Vol 1	Bâtiment CRDA - Sous sol 2	Vol 2
Bâtiment CRDA - Sous sol 2	Vol 3	Bâtiment CRDA - Sous sol 2	Vol 4
Bâtiment CRDA - Sous sol 2	Vol 5	Bâtiment CRDA - Sous sol 2	Vol 6
Bâtiment CRDA - Sous sol 2	Vol 7	Bâtiment CRDA - Sous sol 1	Vol 8
Bâtiment CRDA - Sous sol 1	Vol 9	Bâtiment CRDA - Sous sol 1	Vol 10
Bâtiment CRDA - Sous sol 1	Vol 11	Bâtiment CRDA - Sous sol 1	Vol 12
Bâtiment CRDA - Sous sol 1	Vol 13	Bâtiment CRDA - Sous sol 1	Vol 14
Bâtiment CRDA - Sous sol 1	Vol 15	Bâtiment CRDA - Sous sol 1	Vol 16
Bâtiment CRDA - Sous sol 1	Vol 17	Bâtiment CRDA - Niveau 0	Vol 18
Bâtiment CRDA - Niveau 0	Vol 19	Bâtiment CRDA - Niveau 0	Vol 20
Bâtiment CRDA - Niveau 0	Vol 21	Bâtiment CRDA - Niveau 0	Vol 22
Bâtiment CRDA - Niveau 0	Vol 23	Bâtiment CRDA - Niveau 0	Vol 24
Bâtiment CRDA - Niveau 0	Vol 25	Bâtiment CRDA - Niveau 0	Vol 26
Bâtiment CRDA - Niveau 0	Vol 27	Bâtiment CRDA - Niveau 1	Vol 28
Bâtiment CRDA - Niveau 1	Vol 29	Bâtiment CRDA - Niveau 1	Vol 30
Bâtiment CRDA - Niveau 1	Vol 31	Bâtiment CRDA - Niveau 1	Vol 32
Bâtiment CRDA - Niveau 1	Vol 33	Bâtiment CRDA - Niveau 1	Vol 34
Bâtiment CRDA - Niveau 1	Vol 35	Bâtiment CRDA - Niveau 2	Vol 36
Bâtiment CRDA - Niveau 2	Vol 37	Bâtiment CRDA - Niveau 2	Vol 38
Bâtiment CRDA - Niveau 2	Vol 39	Bâtiment CRDA - Niveau 2	Vol 40
Bâtiment CRDA - Niveau 2	Vol 41	Bâtiment CRDA - Niveau 2	Vol 42
Bâtiment CRDA - Niveau 2	Vol 43	Bâtiment CRDA - Niveau 2	Vol 44
Bâtiment CRDA - Niveau 3	Vol 45	Bâtiment CRDA - Niveau 3	Vol 46
Bâtiment CRDA - Niveau 3	Vol 47	Bâtiment CRDA - Niveau 3	Vol 48
Bâtiment CRDA - Niveau 3	Vol 49	Bâtiment CRDA - Niveau 3	Vol 50

Bâtiment CRDA - Niveau 4	Vol 51	Bâtiment CRDA - Niveau 4	Vol 52
Bâtiment CRDA - Niveau 4	Vol 53	Bâtiment CRDA - Niveau 4	Vol 54
Bâtiment CRDA - Niveau 4	Vol 55	Bâtiment CRDA - Niveau 4	Vol 56
Bâtiment CRDA - Niveau 4	Vol 57	Bâtiment CRDA - Niveau 5	Vol 58
Bâtiment CRDA - Niveau 5	Vol 59	Bâtiment CRDA - Niveau 5	Vol 60
Bâtiment CRDA - Niveau 5	Vol 61	Bâtiment CRDA - Niveau 5	Vol 62
Bâtiment CRDA - Niveau 5	Vol 63	Bâtiment CRDA - Niveau 5	Vol 64
Bâtiment CRDA - Niveau 5	Vol 65	Bâtiment CRDA - Niveau 6	Vol 66
Bâtiment CRDA - Niveau 6	Vol 67	Bâtiment CRDA - Niveau 6	Vol 68
Bâtiment CRDA - Niveau 6	Vol 69	Bâtiment CRDA - Niveau 6	Vol 70
Bâtiment CRDA - Niveau 6	Vol 71	Bâtiment CRDA - Niveau 6	Vol 72
Bâtiment CRDA - Niveau 6	Vol 73	Bâtiment CRDA - Niveau 6	Vol 74
Bâtiment CRDA - Niveau 6	Vol 75	Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 76
Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 77	Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 78
Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 79	Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 80
Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 81	Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 82
Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 83	Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 84
Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 85	Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 86
Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 87	Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 88
Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 89	Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 90
Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 91	Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 92
Bâtiment CRDA - Niveau 7	Vol 93	Bâtiment CRDA - Niveau	Vol 94
		toiture	
Bâtiment MOM - Sous sol 1	Vol 95	Bâtiment MOM - Sous sol 1	Vol 96
Bâtiment MOM - Sous sol 1	Vol 97	Bâtiment MOM - Sous sol 1	Vol 98
Bâtiment MOM - Sous sol 1	Vol 99	Bâtiment MOM - Sous sol 1	Vol 100
Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 101	Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 102
Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 103	Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 104
Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 105	Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 106
Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 107	Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 108
Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 109	Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 110
Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 111	Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 112
Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 113	Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 114
Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 115	Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 116
Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 117	Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 118
Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 119	Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 120
Bâtiment MOM - Niveau 0	Vol 121	Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 122
Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 123	Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 124
Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 125	Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 126
Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 127	Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 128
Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 129	Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 130
Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 131	Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 132
Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 133	Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 134
Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 136	Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 137
Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 138	Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 139
Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 140	Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 141
Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 142	Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 143
Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 144	Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 145
Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 146	Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 147
Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 148	Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 149
Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 150	Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 151
Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 152	Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 153
Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 154	Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 155
Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 156	Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 157
Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 158	Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 159
Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 160	Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 161
Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 162	Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 163

Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 164	Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 165
Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 167	Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 168
Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 169	Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 170
Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 171	Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 172
Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 173	Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 175
Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 176	Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 177
Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 178	Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 179
Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 180	Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 181
Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 182	Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 183
Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 184	Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 186
Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 187	Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 188
Bâtiment MOM - Niveau 3	Vol 189	Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 190
Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 191	Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 192
Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 194	Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 195
Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 196	Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 197
Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 198	Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 199
Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 200	Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 201
Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 202	Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 203
Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 204	Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 205
Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 206	Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 207
Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 208	Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 209
Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 210	Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 211
Bâtiment MOM - Niveau 4	Vol 212	Bâtiment CRDA/MOM - Façades	Vol 214
Bâtiment MOM - Niveau 1	Vol 215	Bâtiment MOM - Niveau 2	Vol 216
Bâtiment MOM - Niveau toiture	Vol 217	Bâtiment MOM - Niveau toiture	Vol 218
Bâtiment MOM - Niveau toiture	Vol 219		

C-2 LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX NON VISITÉ(S) ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT NON INSPECTÉ(S)

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Justification(s)	Investigation complémentaire restant à réaliser	Moyen d'accès à mettre en oeuvre
Vol 94 - Bâtiment CRDA - Niveau toiture	Moyen investigation non mis a disposition	Accès toiture dangereux	
Vol 6 - Bâtiment CRDA - Sous sol 2	Moyen investigation non mis a disposition	Pas de clé	
Vol 99 - Bâtiment MOM - Sous sol 1	Moyen investigation non mis a disposition	Moyen investigation non mis a disposition	

D - CONCLUSIONS

D-1 CONCLUSION(S) DU RAPPORT DE MISSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Matériau	Après analyse	Etat de conservation
Vol 96	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 96	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 96	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 131	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 150	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 150	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 156	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 157	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 157	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 164	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 172	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 172	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 178	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 178	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 209	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 199	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 199	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 202	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 203	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 206	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 206	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 219	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP
Vol 219	Conduit en fibres-ciment	Positif sur jugement personnelPoinçonnage	EP

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que, en présence de locaux ou de partie de locaux non visités, de composant ou partie de composant non inspecté, ses obligations réglementaires ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article R1334-19 du Code de la Santé Publique. Des investigations complémentaires seront à réaliser lorsque ces locaux / parties de locaux, composant ou partie de composant seront accessibles de manière sécurisée.

Localisation	Matériau	Justification	Investigation complémentaire restant à réaliser	Moyen d'accès à mettre en oeuvre
Vol 94 - Bâtiment CRDA - Niveau toiture		Moyen investigation non mis a disposition	Accès toiture dangereux	
Vol 6 - Bâtiment CRDA - Sous sol 2		Moyen investigation non mis a disposition	Pas de clé	
Vol 99 - Bâtiment MOM - Sous sol 1		Moyen investigation non mis a disposition	Moyen investigation non mis a disposition	

D-2 COMMENTAIRE(S) ET RESERVE(S)

Commentaire n°1

Les volumes ou parties de volume repérés en vert n'ont pu être visités faute de moyen d'accès.

Commentaire n°2

Les éléments de sécurité en fonctionnement, type porte coupe-feu ou autre n'ont pas pu être sondés.

E - CONDITIONS DE REPÉRAGE

E-1 RAPPORT(S) PRECEDEMMENT REALISE(S)

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

E-2 OBJET, METHODOLOGIE ET CADRE JURIDIQUE DE L'INTERVENTION

Objet de la mission :

Etablir ou mettre à jour le rapport de repérage des matériaux et produit de liste A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique en vue de la constitution ou de l'actualisation de Dossier Technique Amiante.

Obligation réglementaire de la constitution du DTA :

Le présent rapport de repérage devra être joint par le propriétaire aux autres pièces constitutives du Dossier Technique Amiante du bien, telles que définies à l'article R1334-29-5 du Code de la santé publique.

Méthodologie :

Rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B accessibles sans travaux destructifs. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre réglementaire et normatif :

- Code de la santé publique : articles R1334-17 et 18, R1334-20 et 21, R1334-29-5, listes A et B de l'annexe 13-9;
- Décret n°2011-629 de 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis;
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage;
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage;
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du "dossier technique amiante";
- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
- Norme NF X46-020 Août 2017;

Limite de la mission:

Le présent rapport de repérage correspond à l'Etat relatif à la présence ou l'absence d'amiante à produire en cas de vente, prévu à l'article L1334-13 et R1334-29-7 du Code de la santé publique, dans les limites de réalisation de la mission rappelées dans le présent rapport. Le présent rapport de repérage n'est pas suffisant pour couvrir les obligations d'évaluation initiale du risque amiante du propriétaire/donneur d'ordre/maître d'ouvrage en cas de travaux, prévues par le code du travail aux articles R4412-97 à R4412-97-6. En cas de travaux, le propriétaire propriétaire/donneur d'ordre/maître d'ouvrage devra fournir aux entreprises intervenantes un repérage amiante avant travaux, réalisé selon les dispositions de l'article R4412-97 du Code du travail et dans les conditions prévues dans l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis.

E-3 PERIMETRE DE REPERAGE

Notre périmètre de repérage porte sur l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble listés au point C-1 du présent rapport et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités listés au point C-2.

E-4 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Programme de repérage

Le programme de repérage de la mission est constitué par les matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique :

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

Composant à sonder ou à vérifier

Flocages

Calorifugeages

Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-21

Composant de la construction	Partie de composant à sonder ou à vérifier
1. Parois verticales intérieures - Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs). - Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...). Clapets / volets coupe feu Portes coupe feu Vides ordures	Conduits, enveloppe de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F - GRILLE DE RESULTAT DU REPERAGE

Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Action	Description	Précision	Ref pré.	Descriptif	Résultat	Conclusion	EC
Plan : Bâtiment CRDA - Niveau 0												
Vol 18	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes					Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult	
Vol 19	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes					Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult	
Vol 24	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes					Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult	
Vol 23	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes					Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult	
Vol 24	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe					Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult	
Vol 25	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe					Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult	
Vol 26	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe					Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult	



Plan : Bâtiment CRDA - Niveau 0

Vol 27	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 23	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 22	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 20							Néant* Absence
Vol 21							Néant* Absence

Plan : Bâtiment CRDA - Niveau 1

Vol 28	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 31	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 29	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 30	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult



AMIANTE

Plan : Bâtiment CRDA - Niveau 1

Vol 32	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 33	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 35	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 35	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 34							Néant* Absence

Plan : Bâtiment CRDA - Niveau 2

Vol 44	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 36	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 37	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 36	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult



Plan : Bâtiment CRDA - Niveau 2

Vol 39	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibrallythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 40	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibrallythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 38	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 43	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 41							Néant* Absence
Vol 42							Néant* Absence

Plan : Bâtiment CRDA - Niveau 3

Vol 45	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 48	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 46	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibrallythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult

Plan : Bâtiment CRDA - Niveau 3

Vol 45	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibrallythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 47	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibrallythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 49	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 50							Néant* Absence

Plan : Bâtiment CRDA - Niveau 4

Vol 57	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 51	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 56	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 52							Néant* Absence
Vol 53							Néant* Absence
Vol 54							Néant* Absence
Vol 55							Néant* Absence



AMIANTE

Plan : Bâtiment CRDA - Niveau 5

Vol 65	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 58	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 60	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 59	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 58	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 61	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibralythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 64	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 62							Néant* Absence
Vol 63							Néant* Absence

Plan : Bâtiment CRDA - Niveau 6



Plan : Bâtiment CRDA - Niveau 6

Vol 75	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 67	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 68	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibrallythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 66	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibrallythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 67	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibrallythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 70	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibrallythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 69	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	B	S4	Panneaux fibrallythe	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 74	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 71							Néant* Absence
Vol 72							Néant* Absence
Vol 73							Néant* Absence

Plan : Bâtiment CRDA - Niveau 7

Vol 87	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 76	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S3	Dalles plastiques jaunes	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 77							Néant* Absence
Vol 78							Néant* Absence
Vol 79							Néant* Absence
Vol 80							Néant* Absence
Vol 81							Néant* Absence
Vol 82							Néant* Absence
Vol 83							Néant* Absence
Vol 84							Néant* Absence
Vol 85							Néant* Absence
Vol 86							Néant* Absence
Vol 88							Néant* Absence
Vol 89							Néant* Absence
Vol 90							Néant* Absence
Vol 91							Néant* Absence
Vol 92							Néant* Absence
Vol 93							Néant* Absence

Plan : Bâtiment CRDA - Niveau toiture

Vol 94							Néant* Absence
--------	--	--	--	--	--	--	----------------

Plan : Bâtiment CRDA - Sous sol 1



Plan : Bâtiment CRDA - Sous sol 1

Vol 16	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 14	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 13	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 15	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 11	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 12	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 8	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 10	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 9	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult

Plan : Bâtiment CRDA - Sous sol 1

Vol 16	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	S2	Laine de verre		Materiau ne contenant pas d'amiante par nature
Vol 17							Néant*	Absence

Plan : Bâtiment CRDA - Sous sol 2

Vol 1							Néant*	Absence
Vol 2							Néant*	Absence
Vol 3							Néant*	Absence
Vol 4							Néant*	Absence
Vol 5							Néant*	Absence
Vol 6							Néant*	Absence
Vol 7							Néant*	Absence

Plan : Bâtiment CRDA/MOM - Façades

Vol 214	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage		Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 214	Façades	Panneaux-sandwichs	Plaques	B	S22	Plaques métal		Materiau ne contenant pas d'amiante par naturePoinçonage

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 0



Plan : Bâtiment MOM - Niveau 0

Vol 103	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 102	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 117	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 118	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 119	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 121	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 120	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation



Plan : Bâtiment MOM - Niveau 0

Vol 116	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 115	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 114	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 113	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 110	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 111	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 112	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 0

Vol 109	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 108	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 107	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 106	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 101							Néant* Absence
Vol 104							Néant* Absence
Vol 105							Néant* Absence

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 1

Vol 123	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 124	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation



AMIANTE

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 1

Vol 125	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 126	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 127	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 128	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 130	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 129	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 131	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 1

Vol 132	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 134	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 136	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 137	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 138	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 142	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 139	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation



Plan : Bâtiment MOM - Niveau 1

Vol 140	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques					Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 141	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques					Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 133	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques					Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 215	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques					Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 130	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	P1	Réalisation d'un prélèvement	Dalles plastiques beiges	P1	Revêtement - Semi-dur - Beige	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 131	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S10	Conduit en fibres-ciment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repéragePoinçonnage
Vol 122										Néant*	Absence

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 2

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 2

Vol 144	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 145	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 163	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 162	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 161	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 160	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 158	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation



Plan : Bâtiment MOM - Niveau 2

Vol 157	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 156	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 155	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 154	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 153	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 152	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 151	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation



Plan : Bâtiment MOM - Niveau 2

Vol 150	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 149	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 148	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 146	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 147	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 216	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 150	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S10	Conduit en fibres-ciment	Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repéragePoinçonnage

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 2

Vol 156	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S10	Conduit en fibres-ciment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repéragePoinçonnage	EP
Vol 157	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S10	Conduit en fibres-ciment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repéragePoinçonnage	EP
Vol 159	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S25	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P2	Dalles plastiques bleues	P2	Revêtement - Semi-dur - Bleu	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 143										Néant*	Absence	

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 3

Vol 176	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques					Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation	
Vol 177	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques					Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation	
Vol 178	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques					Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation	

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 3

Vol 180	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 182	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 181	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 183	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 184	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 188	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 165	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation



Plan : Bâtiment MOM - Niveau 3

Vol 168	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 189	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 169	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 170	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 186	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 187	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 171	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 3

Vol 172	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 173	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 175	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 167	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 164	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S10	Conduit en fibres-ciment	Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repéragePoinçonnage EP
Vol 172	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S10	Conduit en fibres-ciment	Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repéragePoinçonnage EP



Plan : Bâtiment MOM - Niveau 3

Vol 178	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S10	Conduit en fibres-ciment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 179	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	P2	Réalisation d'un prélèvement	Dalles plastiques bleues	P2	Revêtement - Semi-dur - Bleu	Négatif	Négatif sur analyse	

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 4

Vol 191	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques					Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation	
Vol 192	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques					Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation	
Vol 195	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques					Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation	
Vol 211	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques					Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation	
Vol 212	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques					Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation	



Plan : Bâtiment MOM - Niveau 4

Vol 196	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 197	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 198	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 199	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 200	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 201	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 202	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 4

Vol 203	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 204	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 205	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 206	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 208	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 210	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 194	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation

Plan : Bâtiment MOM - Niveau 4

Vol 209	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Panneaux et plaques	A	S6	Plaques	Négatif sur document Neuf suite à Réhabilitation
Vol 209	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S10	Conduit en fibres-ciment	Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage Poinçonnage EP
Vol 199	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S10	Conduit en fibres-ciment	Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage Poinçonnage EP
Vol 202	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S10	Conduit en fibres-ciment	Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage Poinçonnage EP
Vol 203	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S10	Conduit en fibres-ciment	Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage Poinçonnage EP
Vol 206	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S10	Conduit en fibres-ciment	Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage Poinçonnage EP



Plan : Bâtiment MOM - Niveau 4

Vol 207	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S24	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P2	Dalles plastiques bleues	P2	Revêtement - Semi-dur - Bleu	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 190										Néant*	Absence

Plan : Bâtiment MOM - Niveau toiture

Vol 219	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S10	Conduit en fibres-ciment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP Poinçonnage
Vol 217										Néant*	Absence	
Vol 218										Néant*	Absence	

Plan : Bâtiment MOM - Sous sol 1

Vol 95	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage					Négatif sur document	Qualiconsult
Vol 98	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage					Négatif sur document	Qualiconsult
Vol 97	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage					Négatif sur document	Qualiconsult
Vol 100	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage					Négatif sur document	Qualiconsult



Plan : Bâtiment MOM - Sous sol 1

Vol 96	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S1	Flocage	Négatif sur document Selon rapport Qualiconsult
Vol 98	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit	B	S7	Conduit fonte	Matériau ne contenant pas d'amiante par nature
Vol 96	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S8	Conduit en fibres-ciment	Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage
Vol 99							Néant* Absence

* Conformément à l'article R 1334-20 et 21 (Liste A et B) définissant l'ensemble des composants dont les parties sont à sonder ou à vérifier, après intervention de l'opération de repérage, les locaux investigués ne présentent aucun de ces éléments.

G - OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DU PROPRIETAIRE

RECOMMANDATIONS DE GESTION ADAPTÉES AUX BESOINS DE PROTECTION DES PERSONNES

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 :

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 :

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 :

Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné :

- dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre,
- dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) :

Cette evaluation consiste a :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 (action corrective de niveau 1) :

Cette action corrective consiste a :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 (action corrective de niveau 2) :

Cette action corrective consiste a :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

H - RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poulmon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels formés dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amiantés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :

- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'un vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinee.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861).

Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

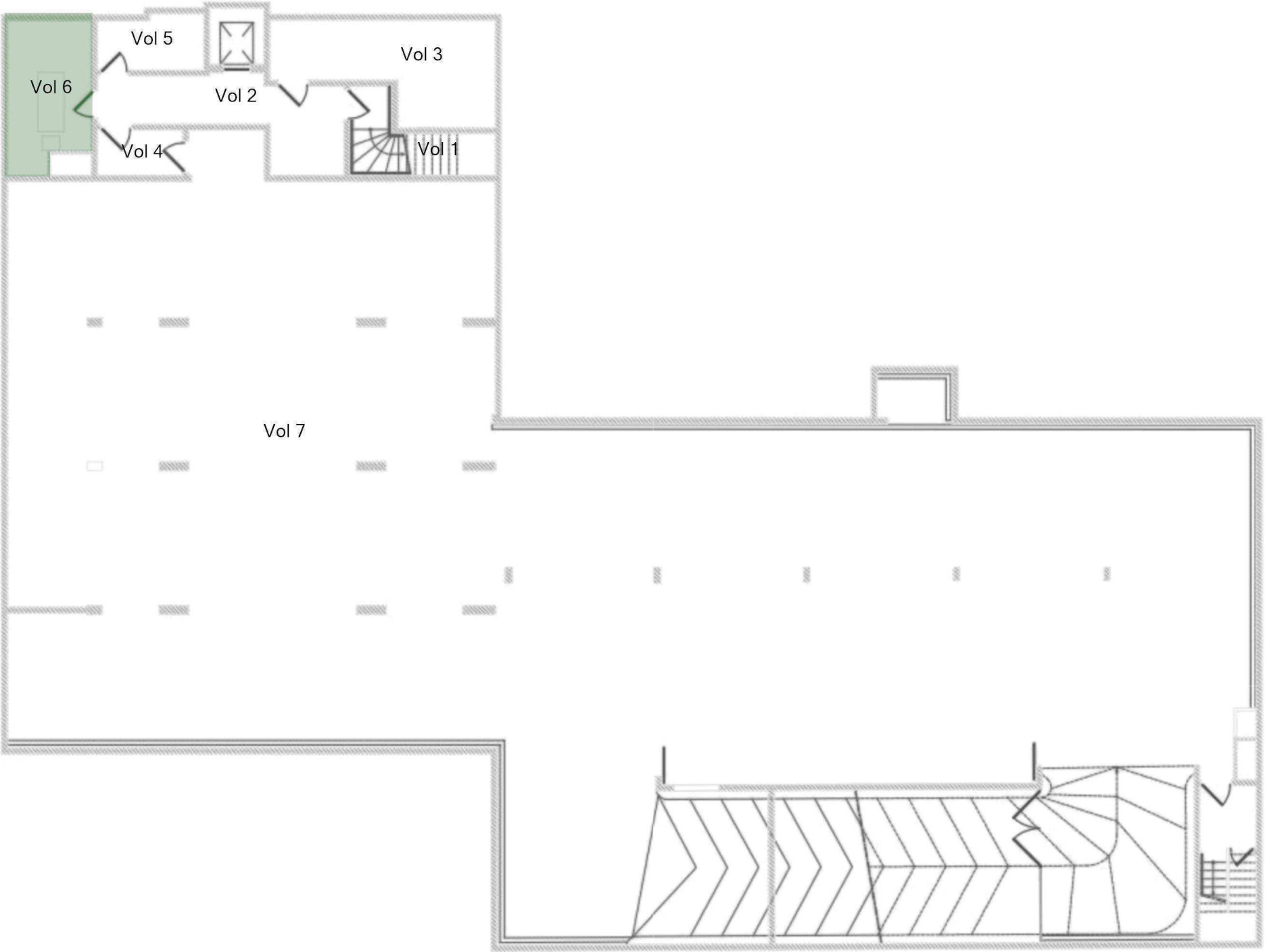
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE : PLANS DE REPÉRAGE DES MPCA

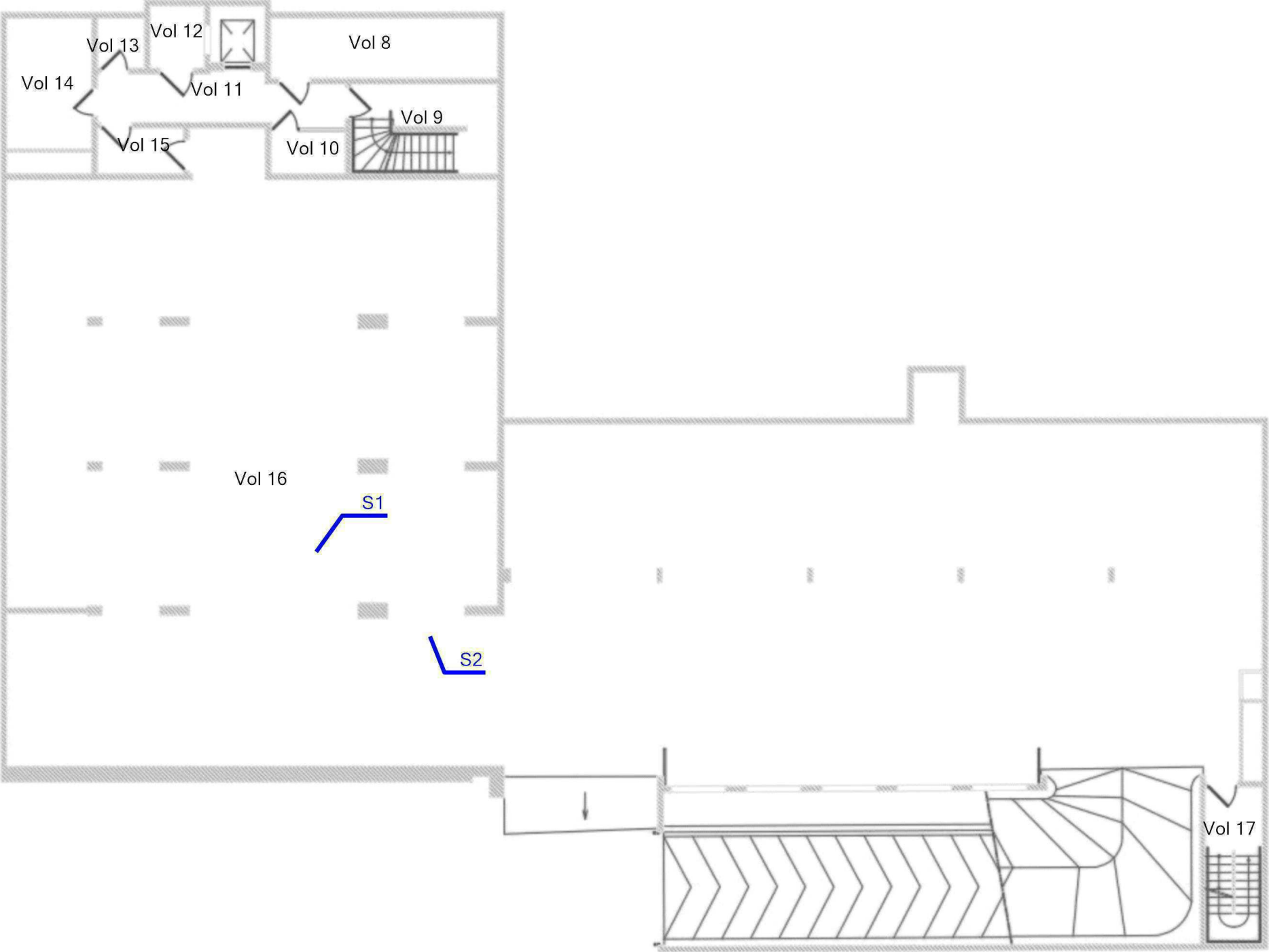
Ref.	Plans	Titre du plan
	Bâtiment CRDA - Sous sol 2	Bâtiment CRDA - Sous sol 2 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment CRDA - Sous sol 1	Bâtiment CRDA - Sous sol 1 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment CRDA - Niveau 0	Bâtiment CRDA - Niveau 0 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment CRDA - Niveau 1	Bâtiment CRDA - Niveau 1 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment CRDA - Niveau 2	Bâtiment CRDA - Niveau 2 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment CRDA - Niveau 3	Bâtiment CRDA - Niveau 3 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment CRDA - Niveau 4	Bâtiment CRDA - Niveau 4 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment CRDA - Niveau 5	Bâtiment CRDA - Niveau 5 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment CRDA - Niveau 6	Bâtiment CRDA - Niveau 6 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment CRDA - Niveau 7	Bâtiment CRDA - Niveau 7 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment CRDA - Niveau toiture	Bâtiment CRDA - Niveau toiture - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment CRDA/MOM - Façades	Bâtiment CRDA/MOM - Façades - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment MOM - Sous sol 1	Bâtiment MOM - Sous sol 1 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment MOM - Sous sol 1	Bâtiment MOM - Sous sol 1 - MPCA Toutes catégories confondues
	Bâtiment MOM - Sous sol 1	Bâtiment MOM - Sous sol 1 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Bâtiment MOM - Niveau 0	Bâtiment MOM - Niveau 0 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment MOM - Niveau 1	Bâtiment MOM - Niveau 1 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment MOM - Niveau 1	Bâtiment MOM - Niveau 1 - MPCA Toutes catégories confondues
	Bâtiment MOM - Niveau 1	Bâtiment MOM - Niveau 1 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Bâtiment MOM - Niveau 2	Bâtiment MOM - Niveau 2 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment MOM - Niveau 2	Bâtiment MOM - Niveau 2 - MPCA Toutes catégories confondues
	Bâtiment MOM - Niveau 2	Bâtiment MOM - Niveau 2 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Bâtiment MOM - Niveau 3	Bâtiment MOM - Niveau 3 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment MOM - Niveau 3	Bâtiment MOM - Niveau 3 - MPCA Toutes catégories confondues
	Bâtiment MOM - Niveau 3	Bâtiment MOM - Niveau 3 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Bâtiment MOM - Niveau 4	Bâtiment MOM - Niveau 4 - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment MOM - Niveau 4	Bâtiment MOM - Niveau 4 - MPCA Toutes catégories confondues
	Bâtiment MOM - Niveau 4	Bâtiment MOM - Niveau 4 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Bâtiment MOM - Niveau toiture	Bâtiment MOM - Niveau toiture - Plan de repérage - Actions menées
	Bâtiment MOM - Niveau toiture	Bâtiment MOM - Niveau toiture - MPCA Toutes catégories confondues
	Bâtiment MOM - Niveau toiture	Bâtiment MOM - Niveau toiture - MPCA Conduits, canalisations et équipements

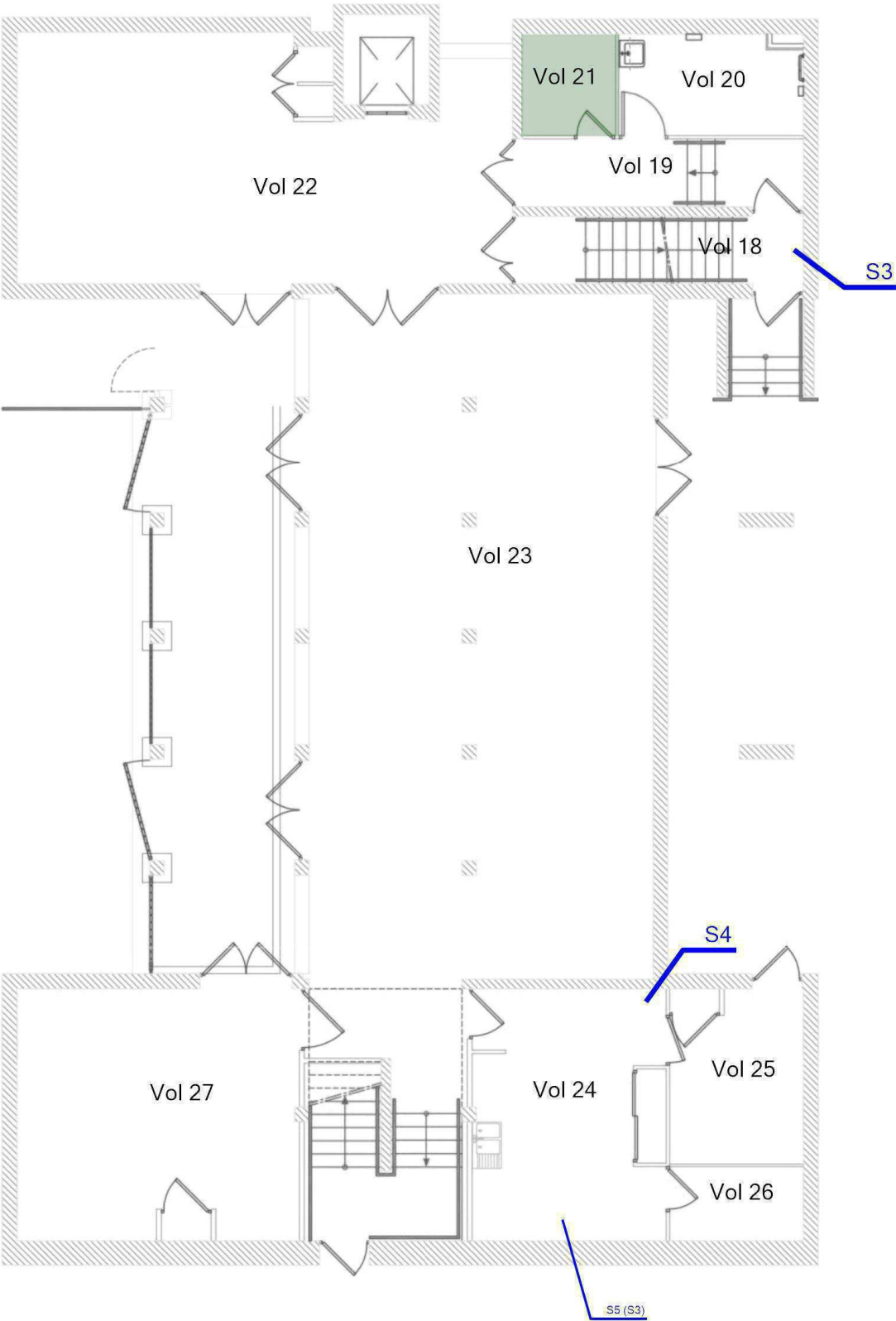
Légende



Légende

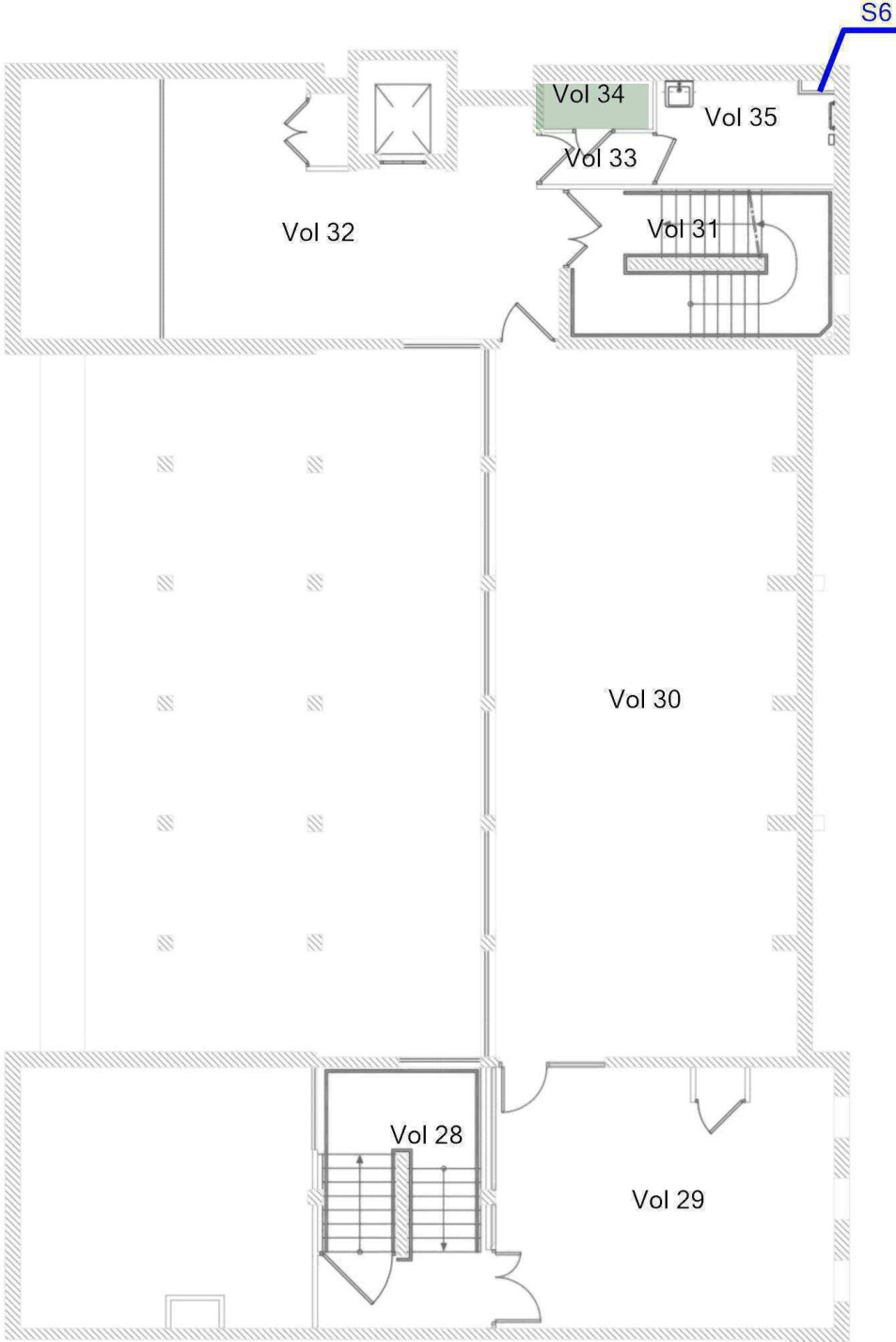
 S Localisation dun sondage négatif





Légende

	Localisation dun sondage négatif



Légende

	Localisation dun sondage négatif



AC ENVIRONNEMENT
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

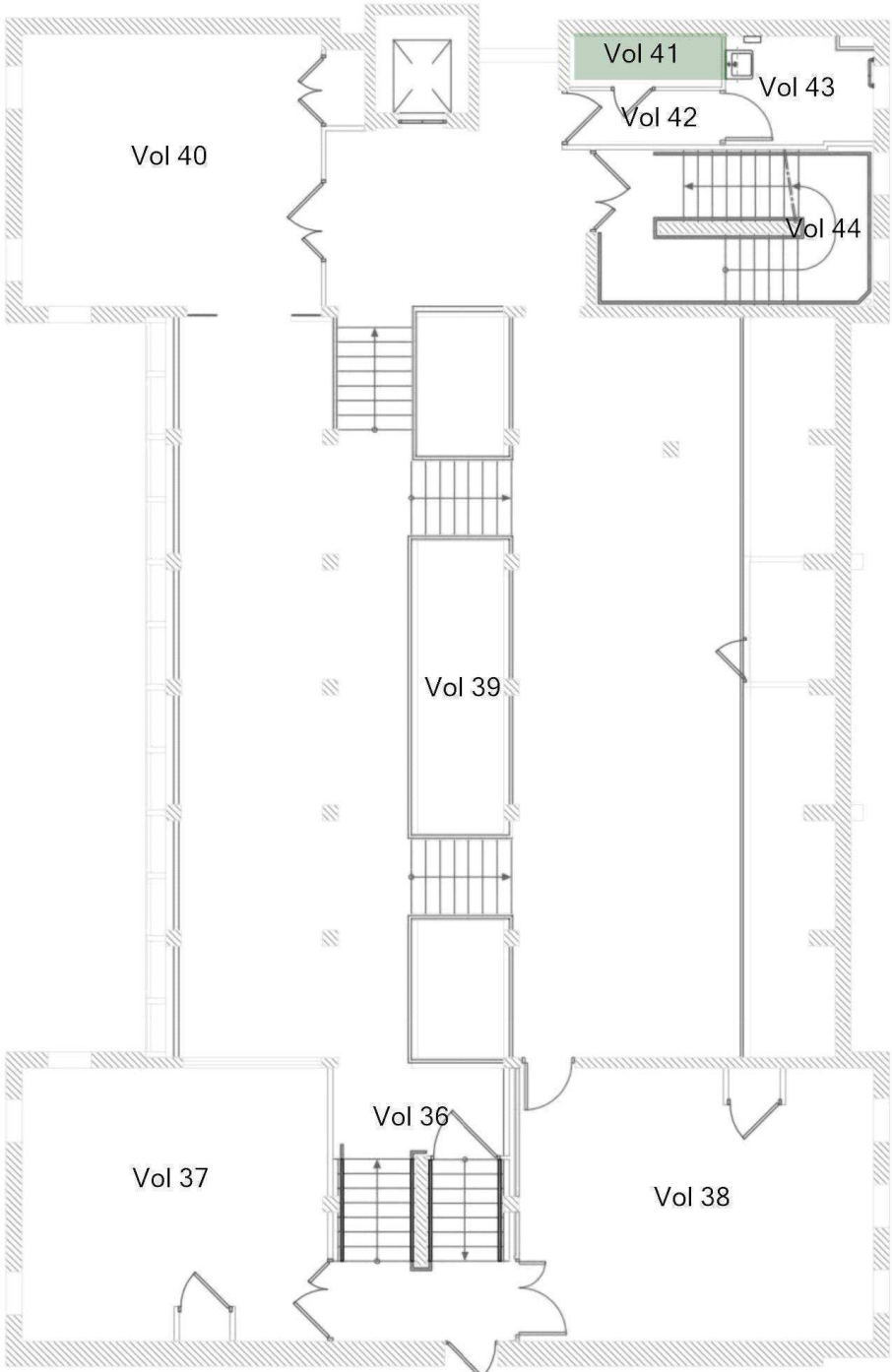
Adresse du bien
18 Quai Claude Bernard 69007 LYON

Désignation
Bâtiment MOM et CRDA

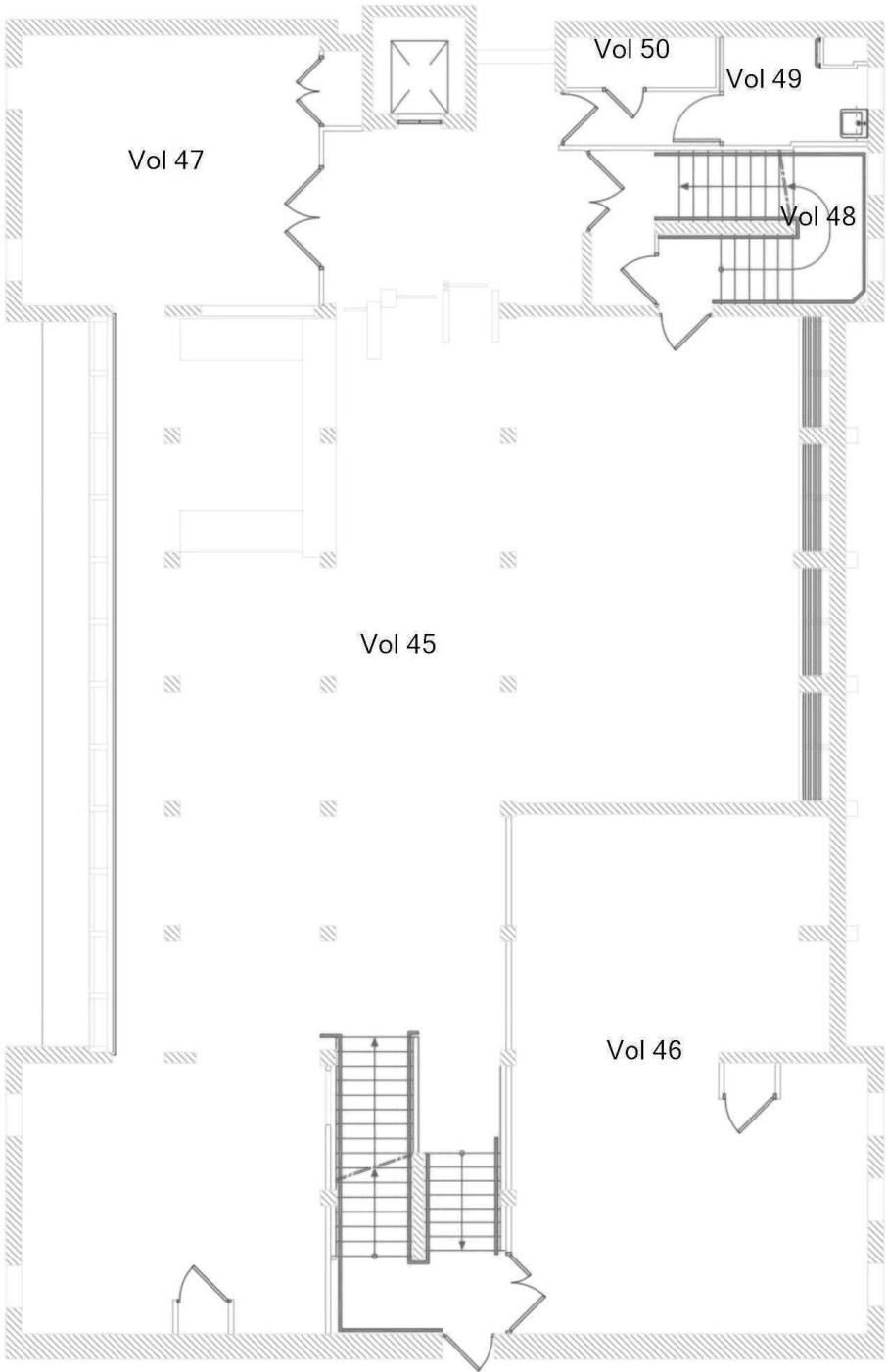
Date intervention
12/07/2022

Technicien intervenant
SABRE Mathieu

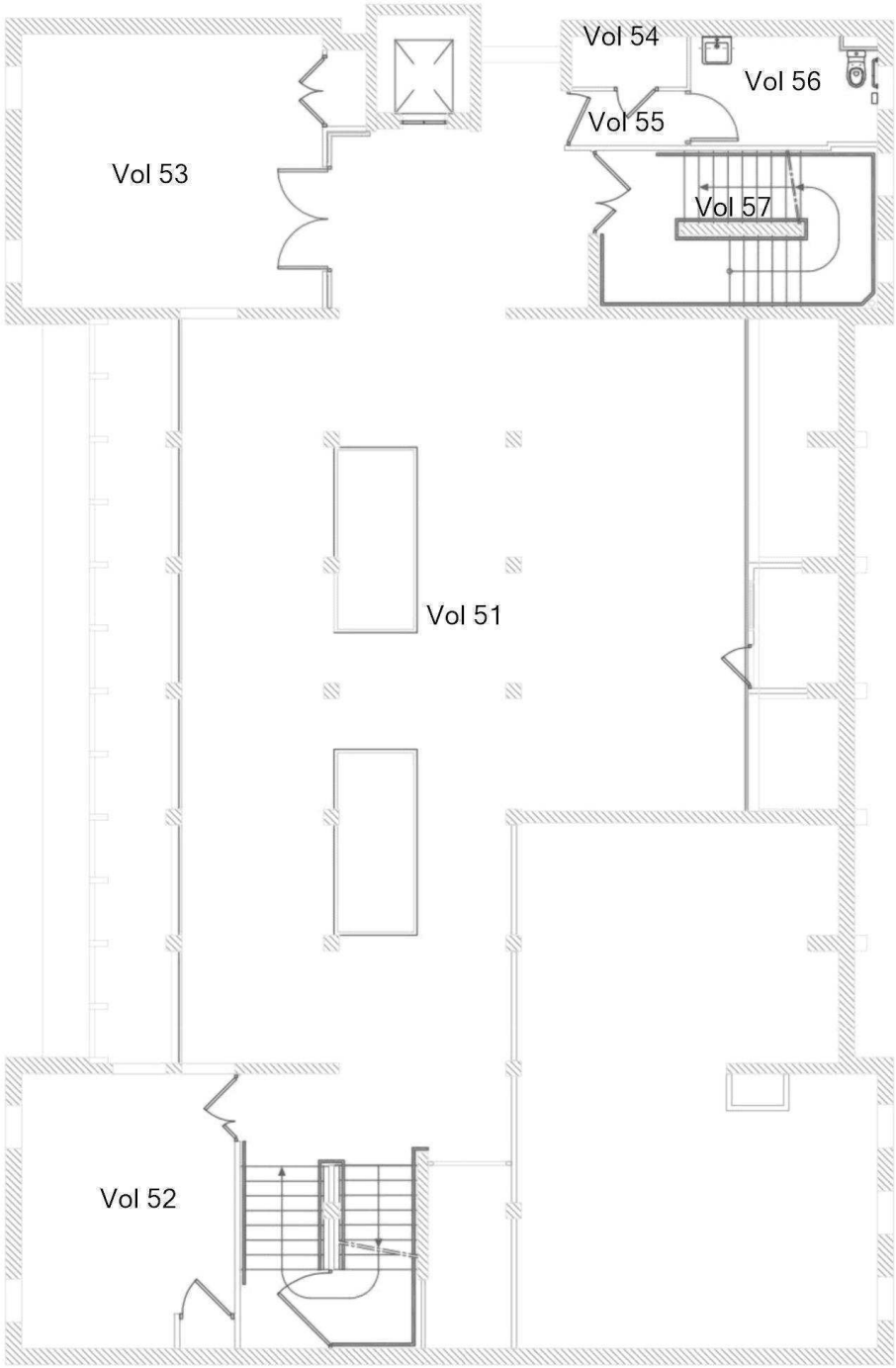
Légende



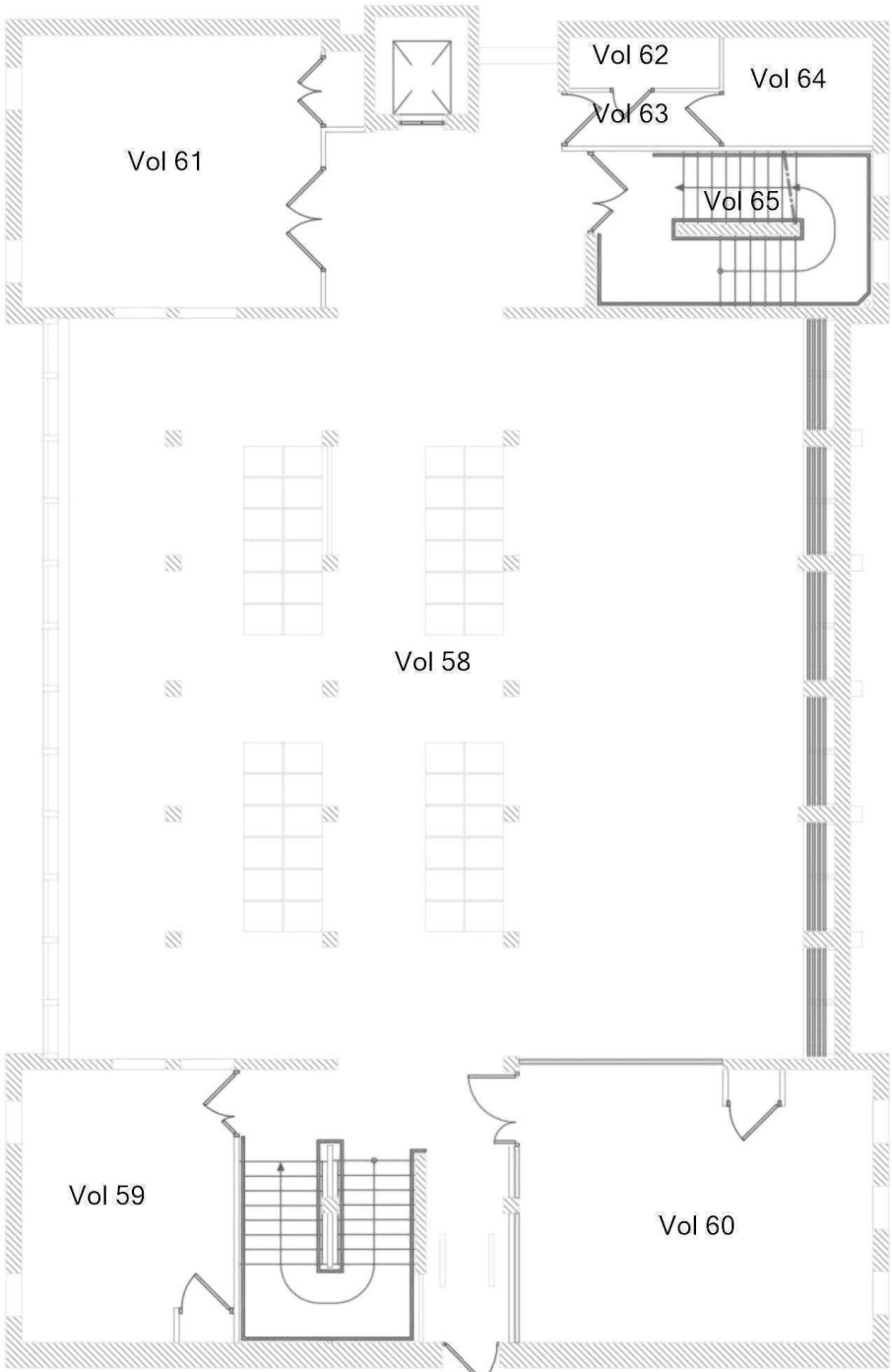
Légende



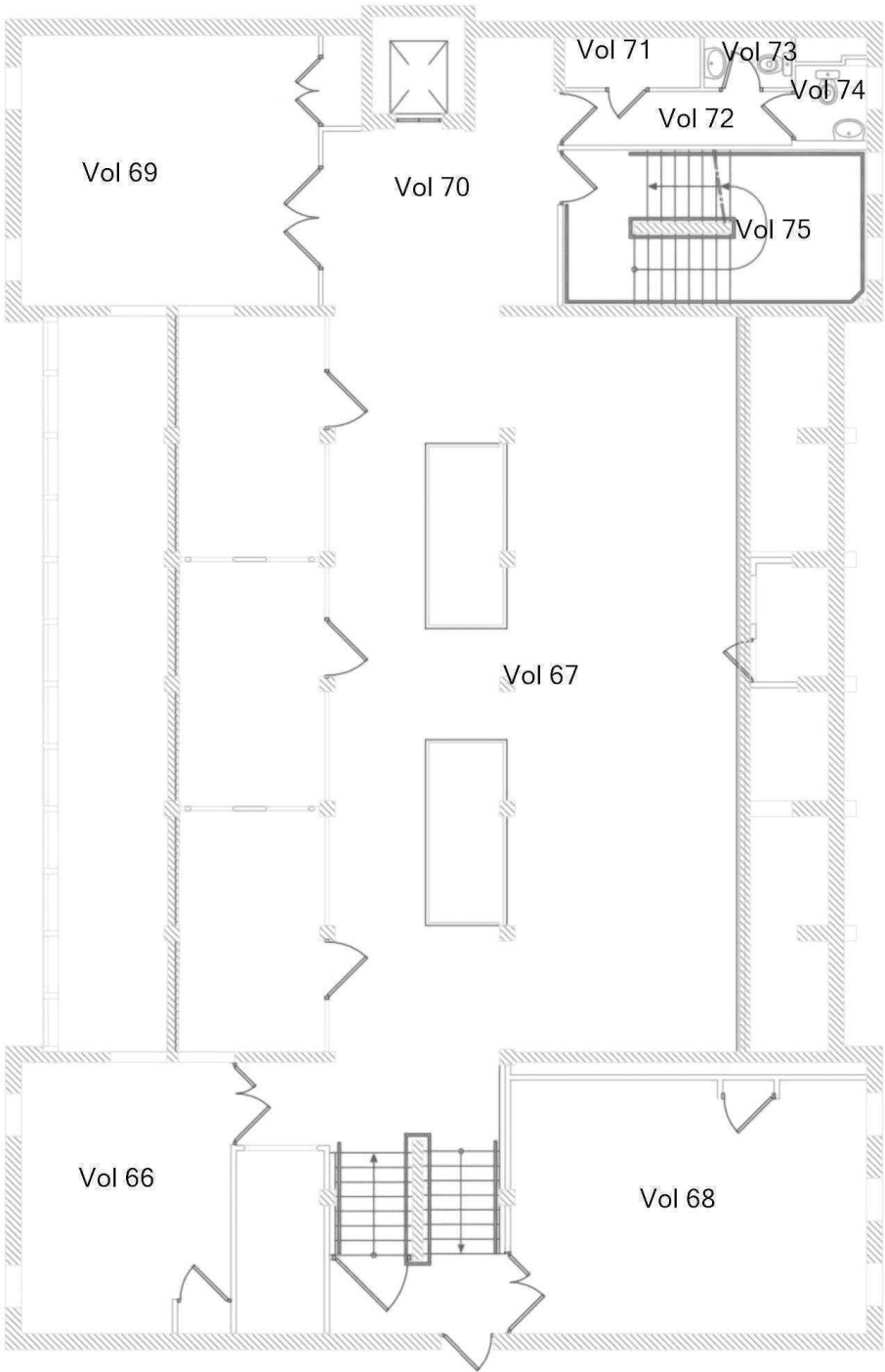
Légende



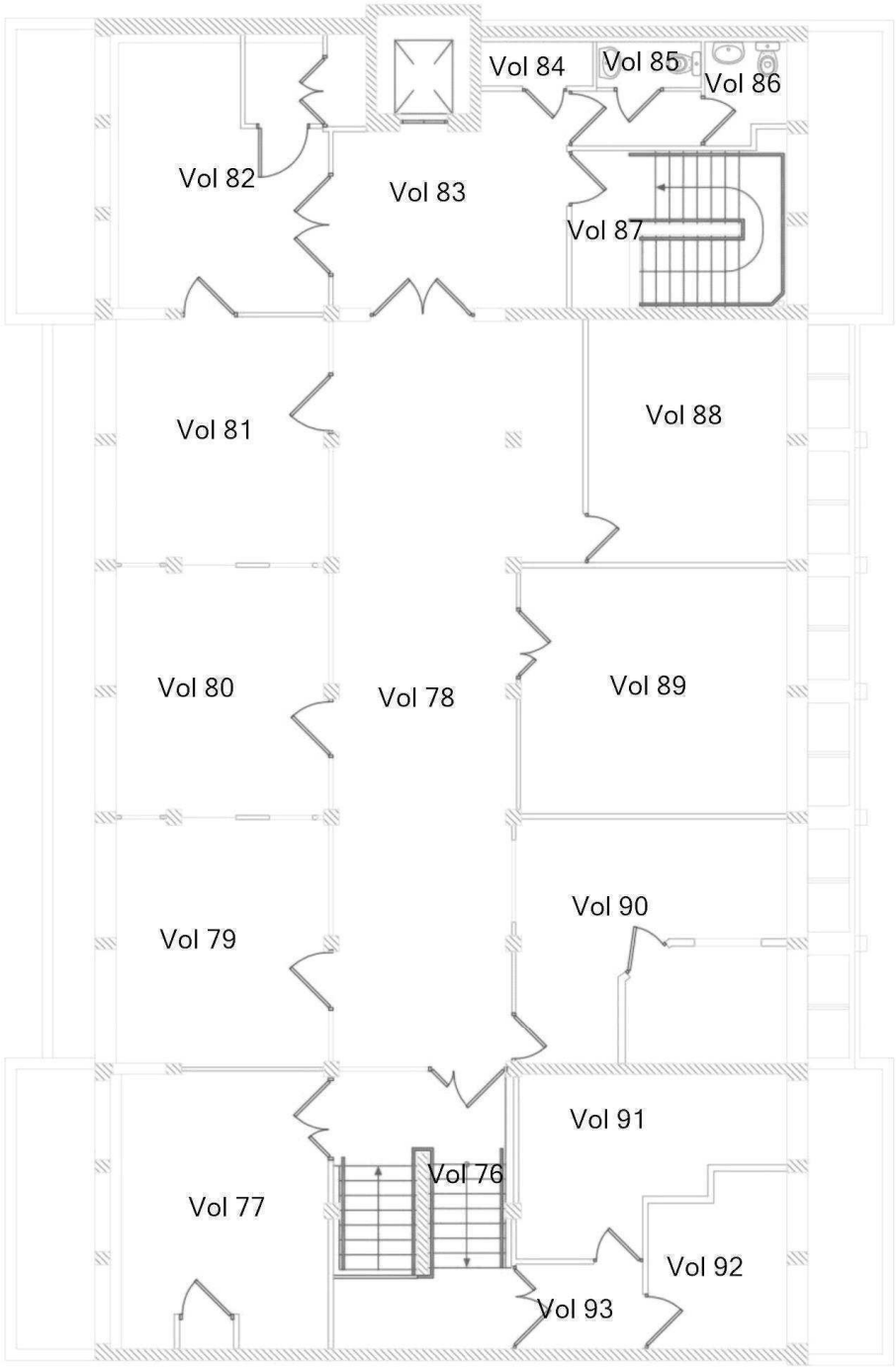
Légende

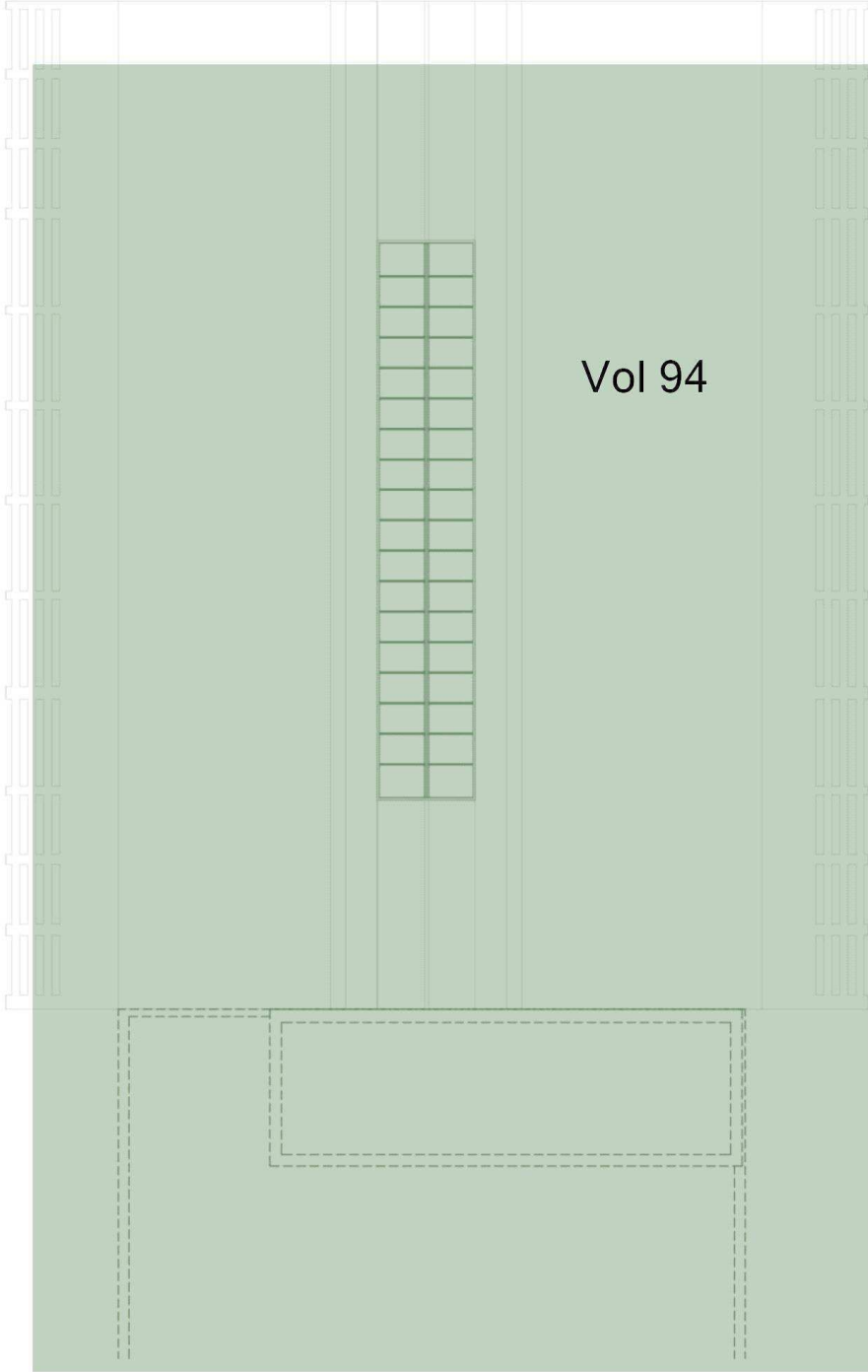


Légende



Légende



BÂTIMENT CRDA - NIVEAU TOITURE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002ER146745
				Légende
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	18 Quai Claude Bernard 69007 LYON	Bâtiment MOM et CRDA	12/07/2022	SABRE Mathieu



Facade nord



Facade ouest



Facades sud / ouest

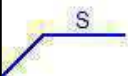


Facade est

Vol 214

S23 (S1)

S22

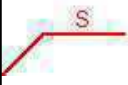
Légende	
	Localisation dun sondage négatif

	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	18 Quai Claude Bernard 69007 LYON	Bâtiment MOM et CRDA	12/07/2022	SABRE Mathieu

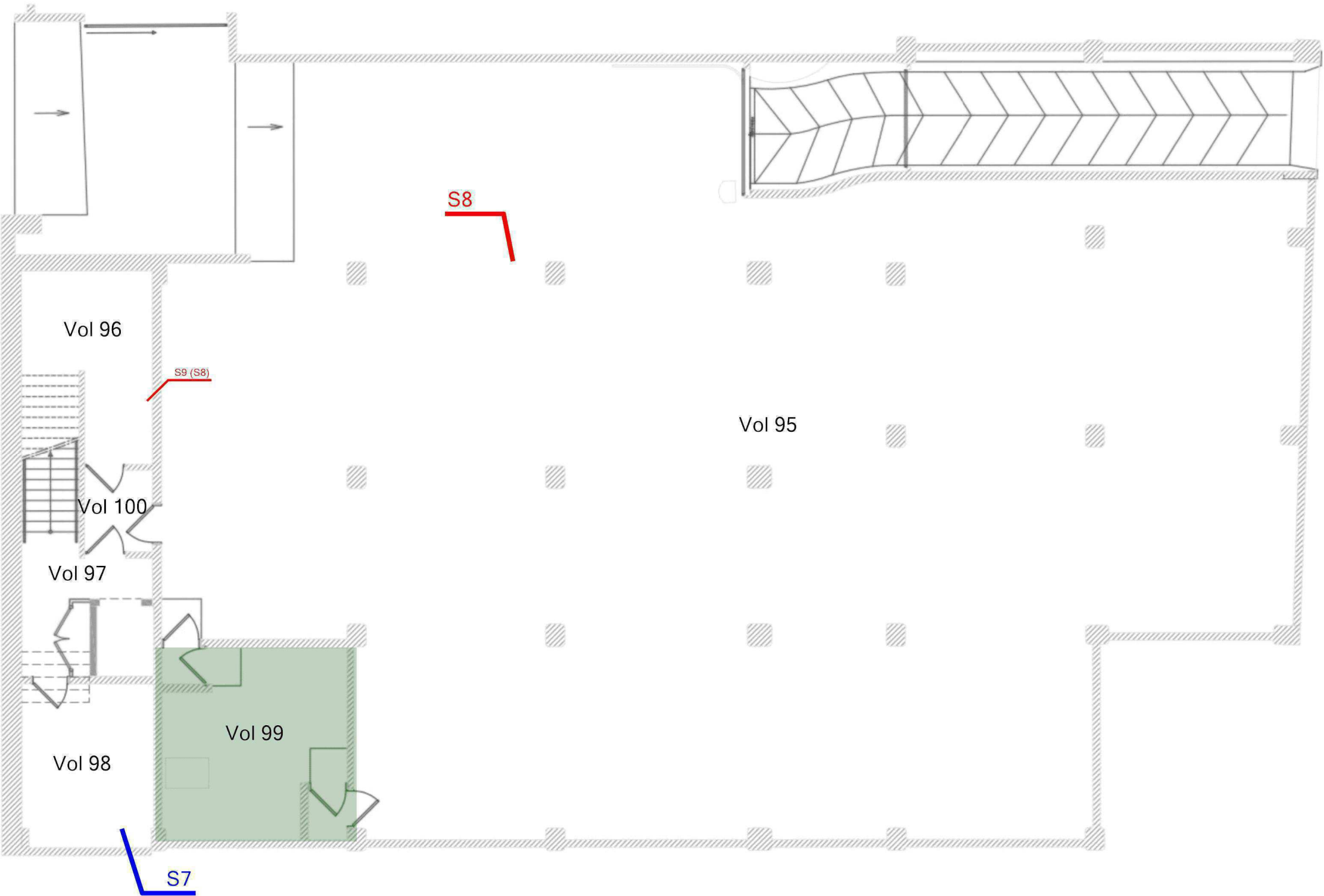
Légende



Localisation dun sondage négatif

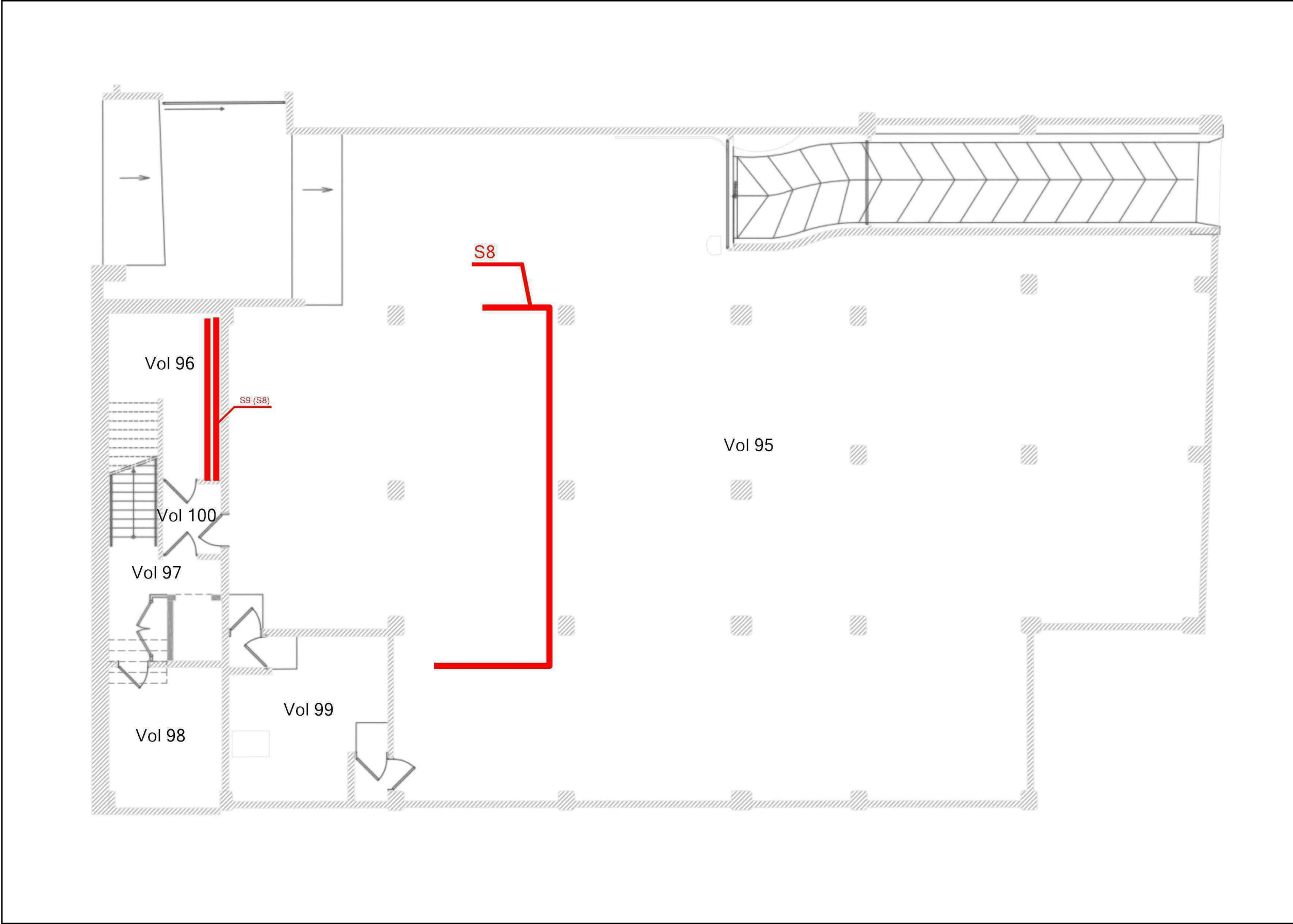


Localisation dun sondage positif



Légende

	S8: Conduit en fibres-ciment
---	-------------------------------------

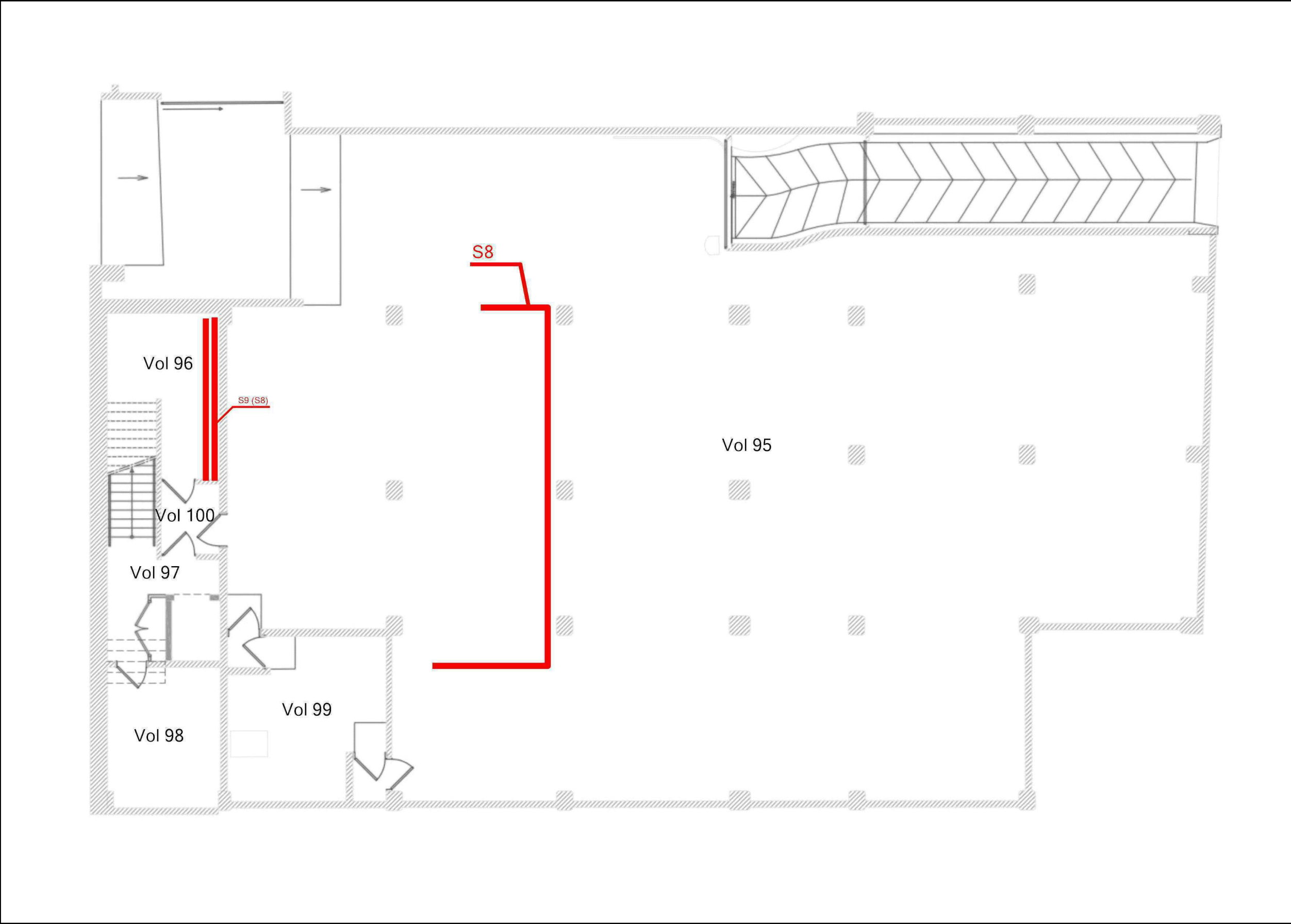


BÂTIMENT MOM - SOUS SOL 1 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002ER146745

Légende

	S8: Conduit en fibres-ciment
---	-------------------------------------



Adresse du bien

18 Quai Claude Bernard
69007 LYON

Désignation

Bâtiment MOM et CRDA

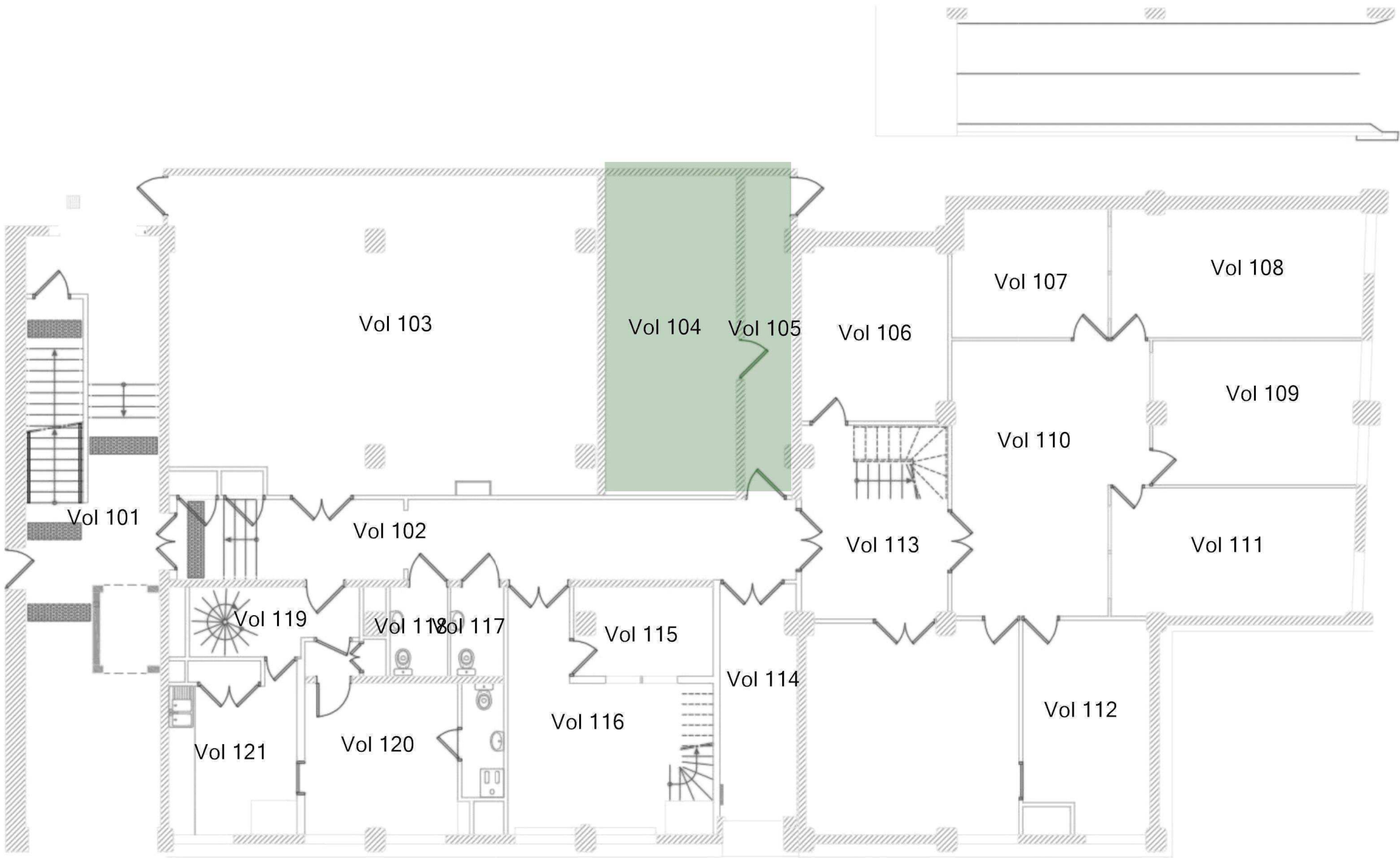
Date intervention

12/07/2022

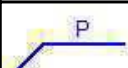
Techniciens intervenant

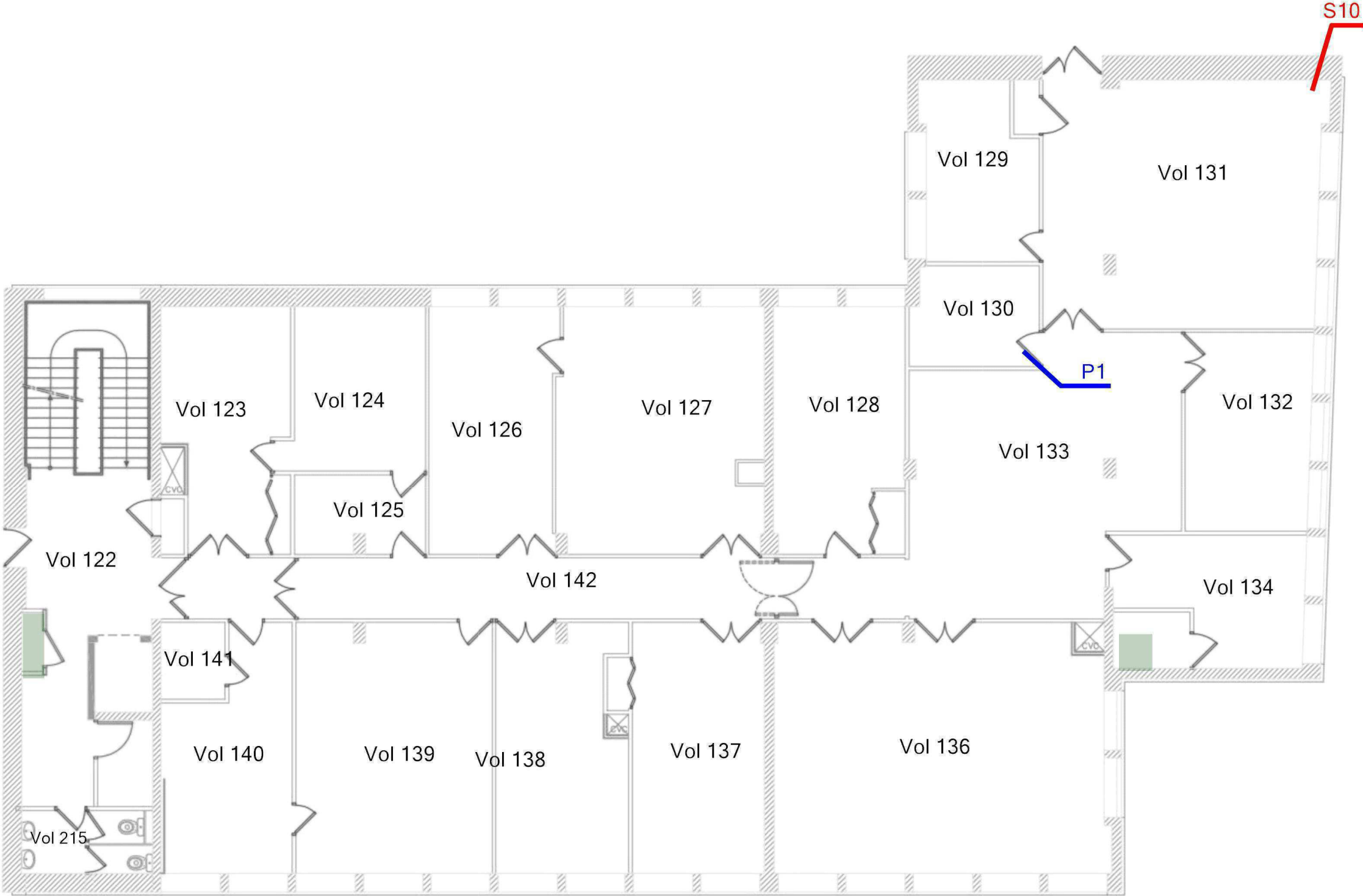
SABRE Mathieu

Légende



Légende

	Localisation dun prélèvement négatif
	Localisation dun sondage positif

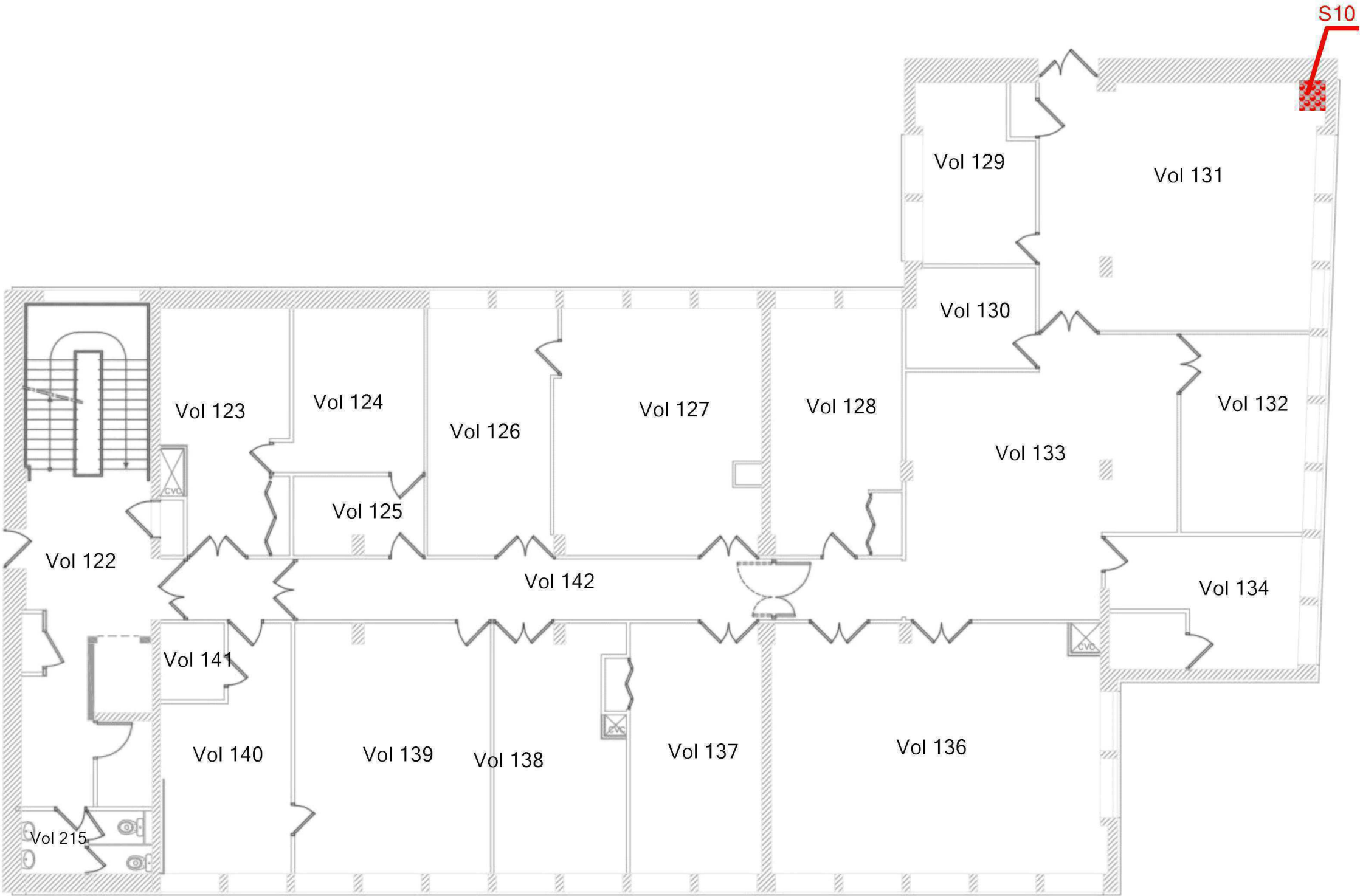


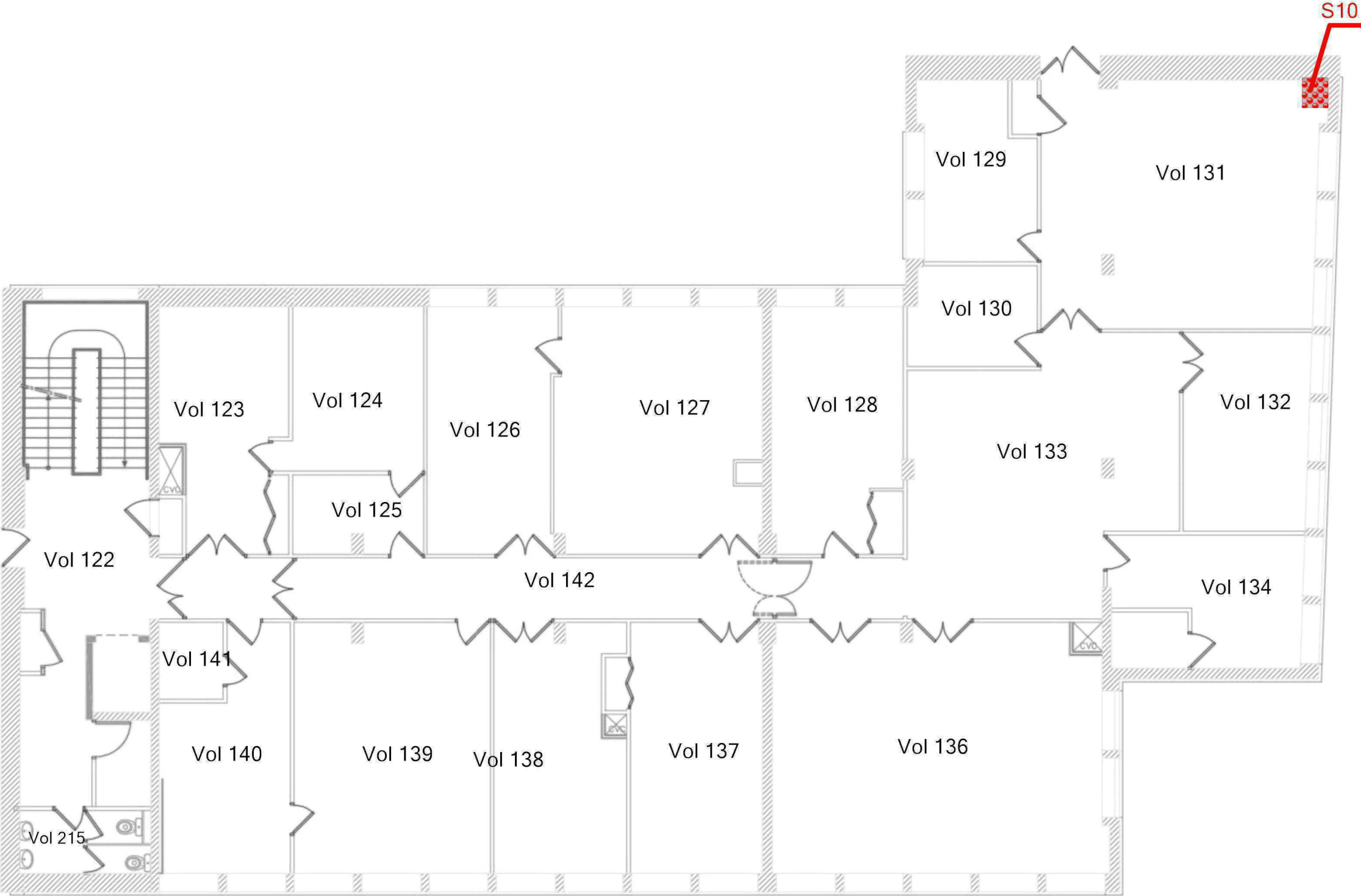
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	18 Quai Claude Bernard 69007 LYON	Bâtiment MOM et CRDA	12/07/2022	SABRE Mathieu

Légende



S10: Conduit en fibres-ciment





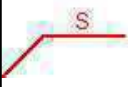
Légende	
	S10: Conduit en fibres-ciment

	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	18 Quai Claude Bernard 69007 LYON	Bâtiment MOM et CRDA	12/07/2022	SABRE Mathieu

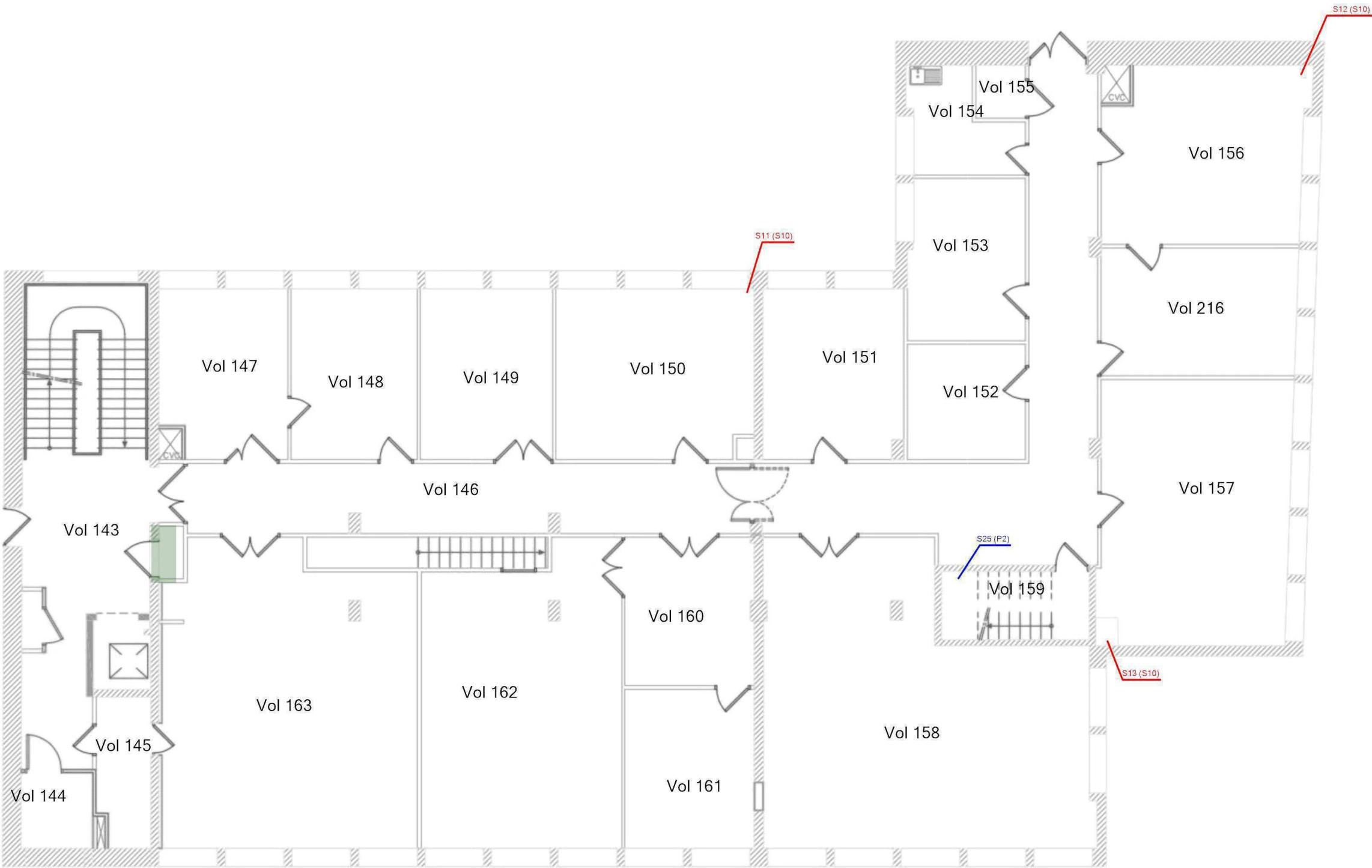
Légende



Localisation dun sondage négatif



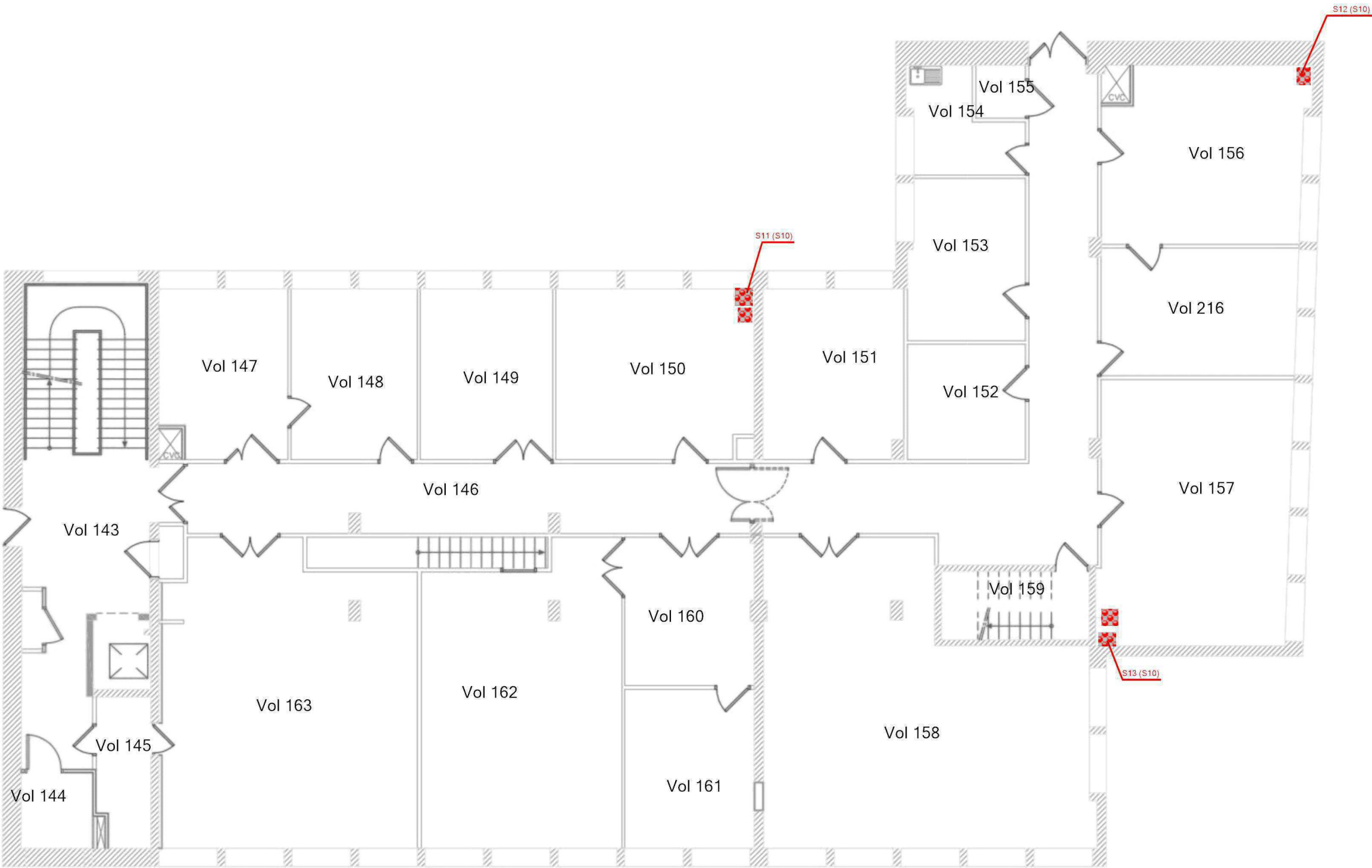
Localisation dun sondage positif



Légende



S10: Conduit en fibres-ciment



BÂTIMENT MOM - NIVEAU 2 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002ER146745

Légende



S10: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

18 Quai Claude Bernard 69007 LYON

Désignation

Bâtiment MOM et CRDA

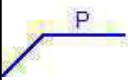
Date intervention
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
2040
2041
2042
2043
2044
2045
2046
2047
2048
2049
2050
2051
2052
2053
2054
2055
2056
2057
2058
2059
2060
2061
2062
2063
2064
2065
2066
2067
2068
2069
2070
2071
2072
2073
2074
2075
2076
2077
2078
2079
2080
2081
2082
2083
2084
2085
2086
2087
2088
2089
2090
2091
2092
2093
2094
2095
2096
2097
2098
2099
2100

12/07/2022

Techniciens intervenant

SABRE Mathieu

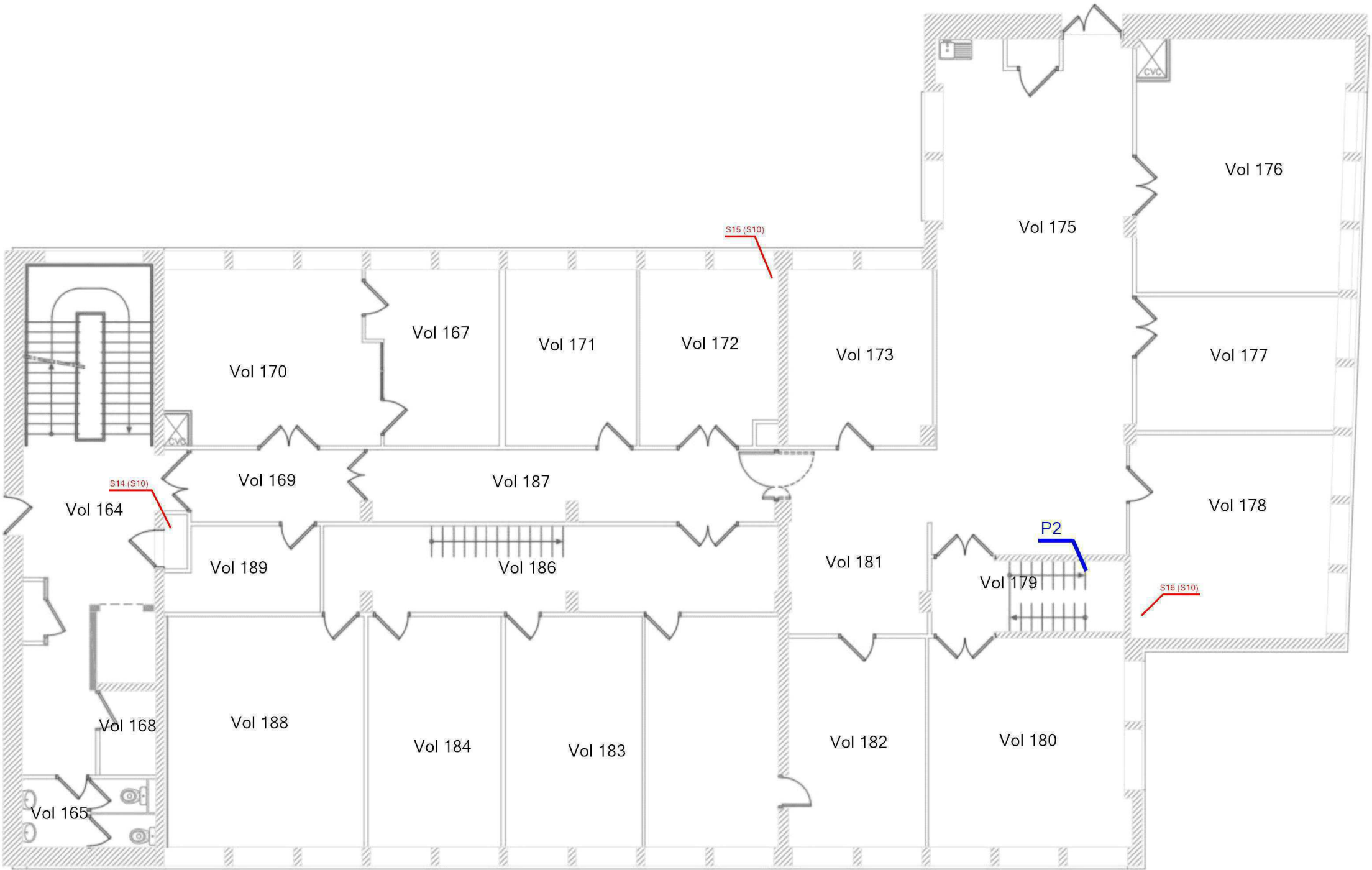
Légende



Localisation dun prélèvement négatif



Localisation dun sondage positif



Légende



S10: Conduit en fibres-ciment



Légende

S10: Conduit en fibres-ciment

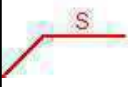


	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	18 Quai Claude Bernard 69007 LYON	Bâtiment MOM et CRDA	12/07/2022	SABRE Mathieu

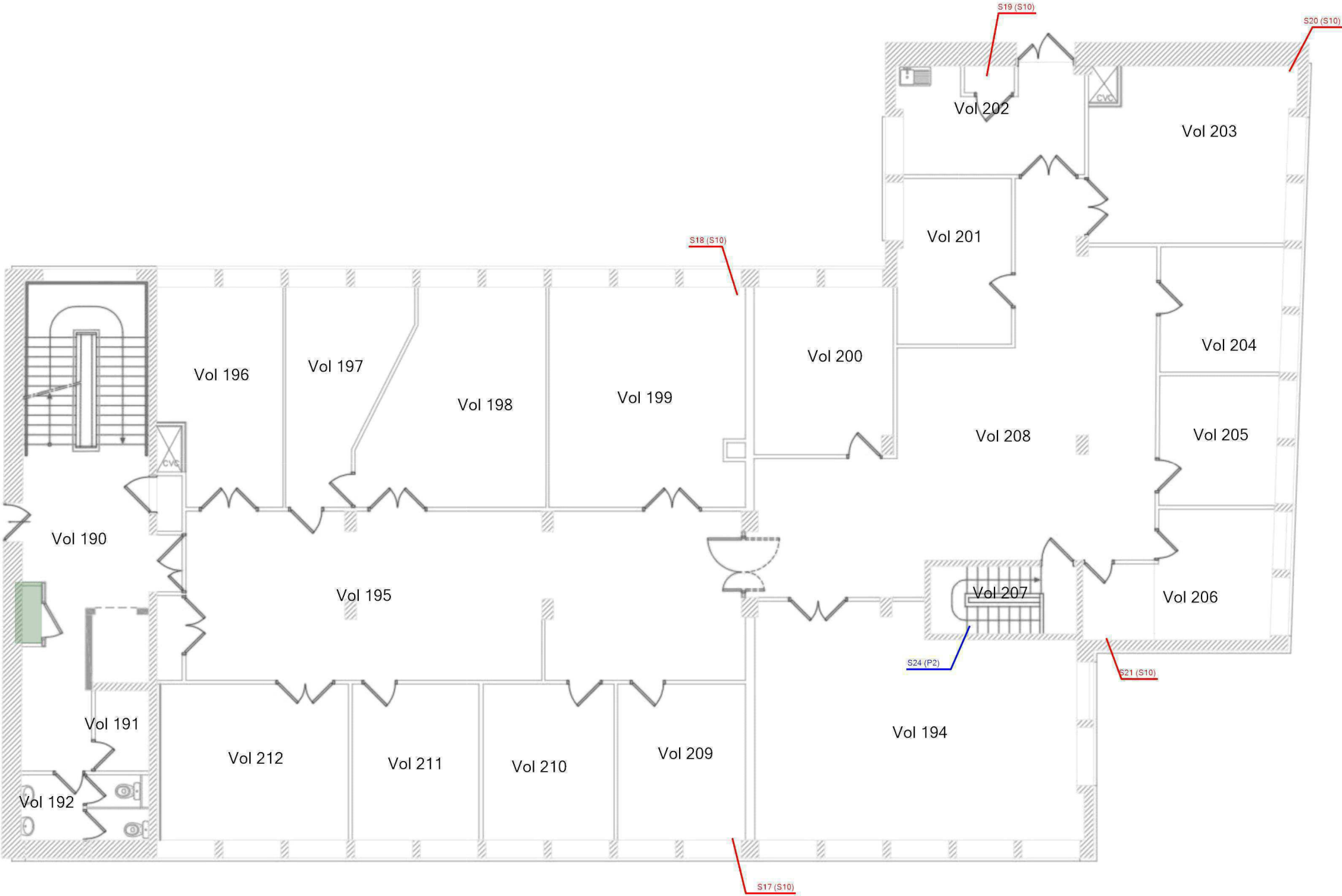
Légende



Localisation dun sondage négatif



Localisation dun sondage positif



Légende



S10: Conduit en fibres-ciment



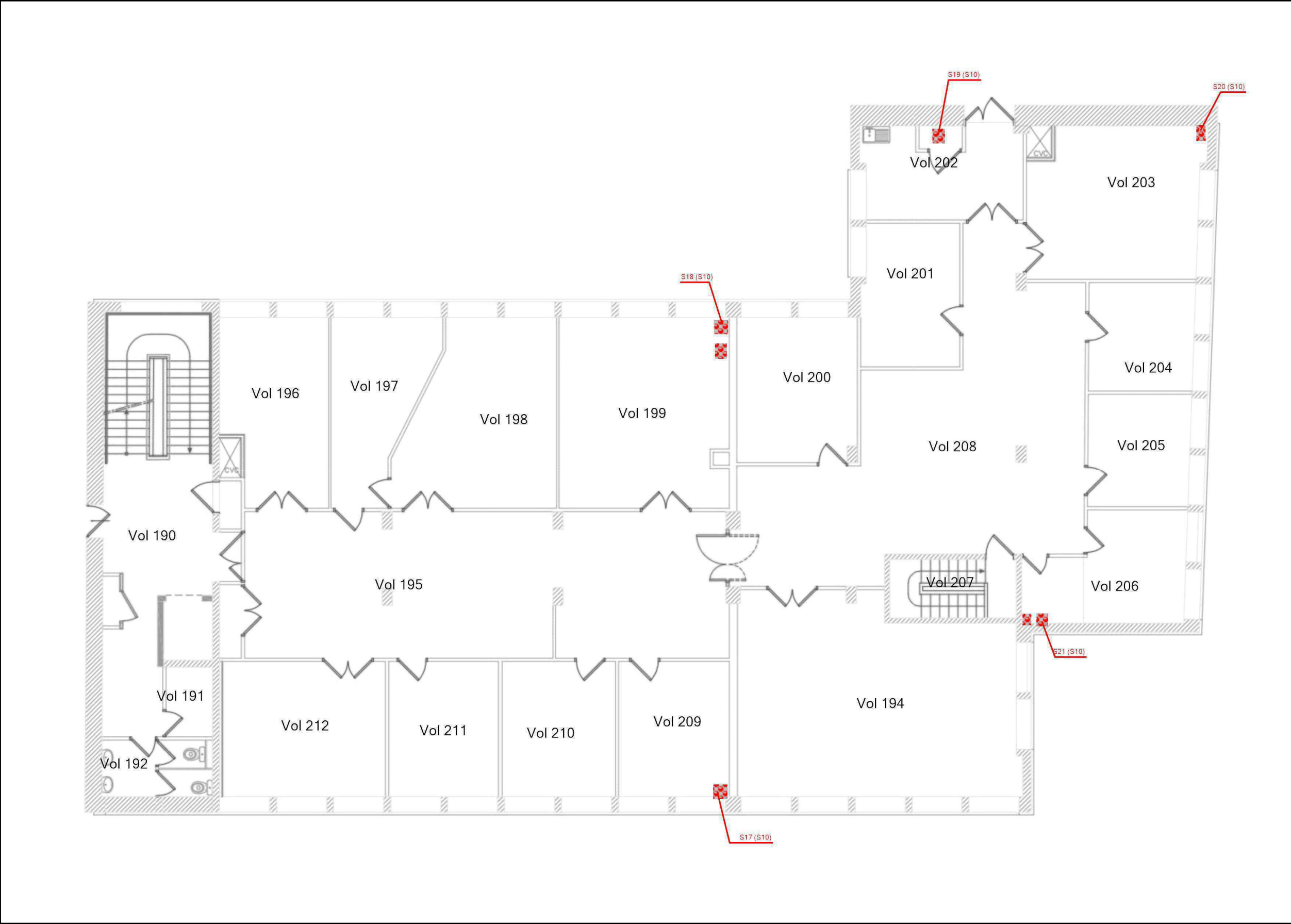
BÂTIMENT MOM - NIVEAU 4 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002ER146745

Légende



S10: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

18 Quai Claude Bernard 69007 LYON

Désignation

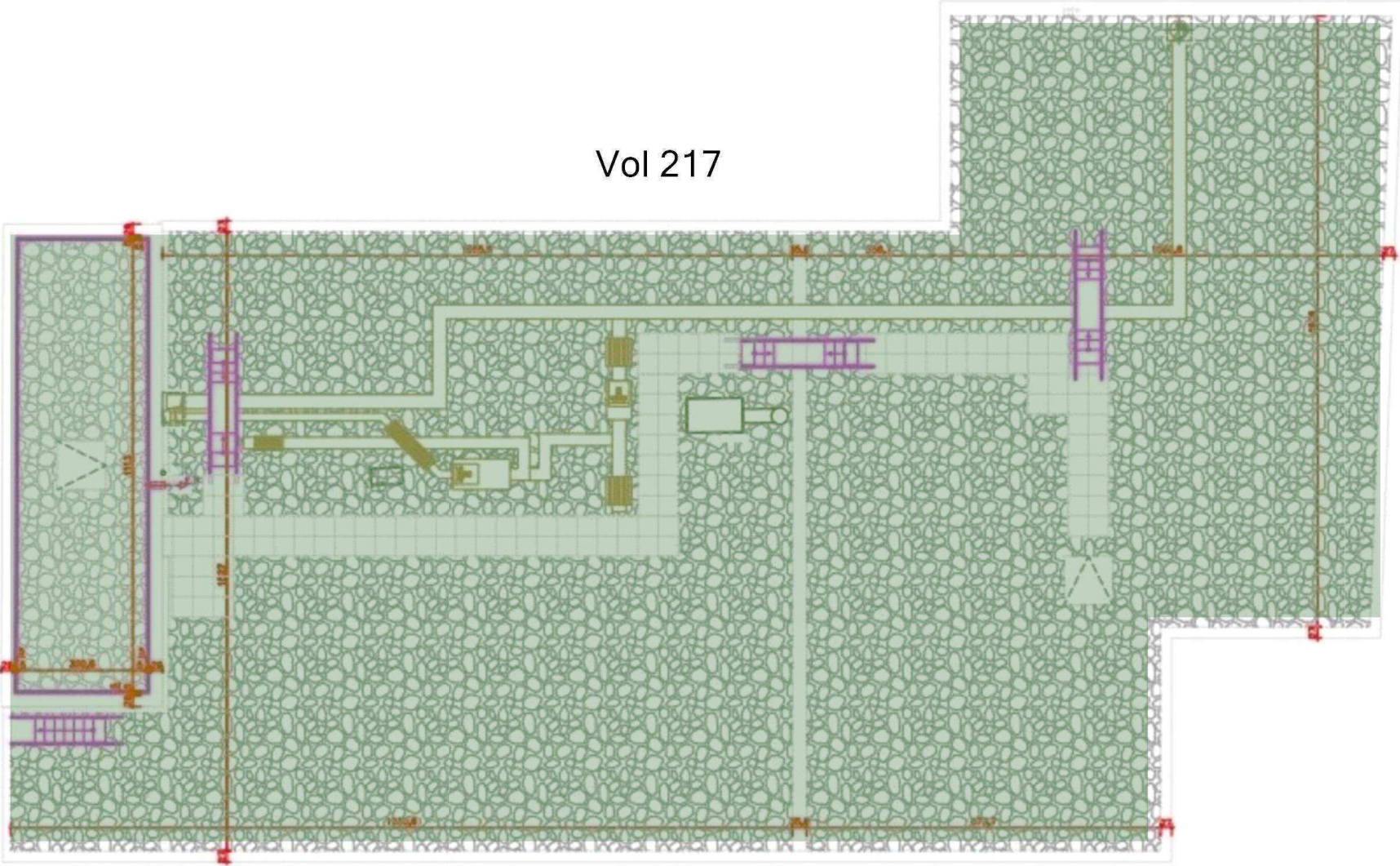
Bâtiment MOM et CRDA

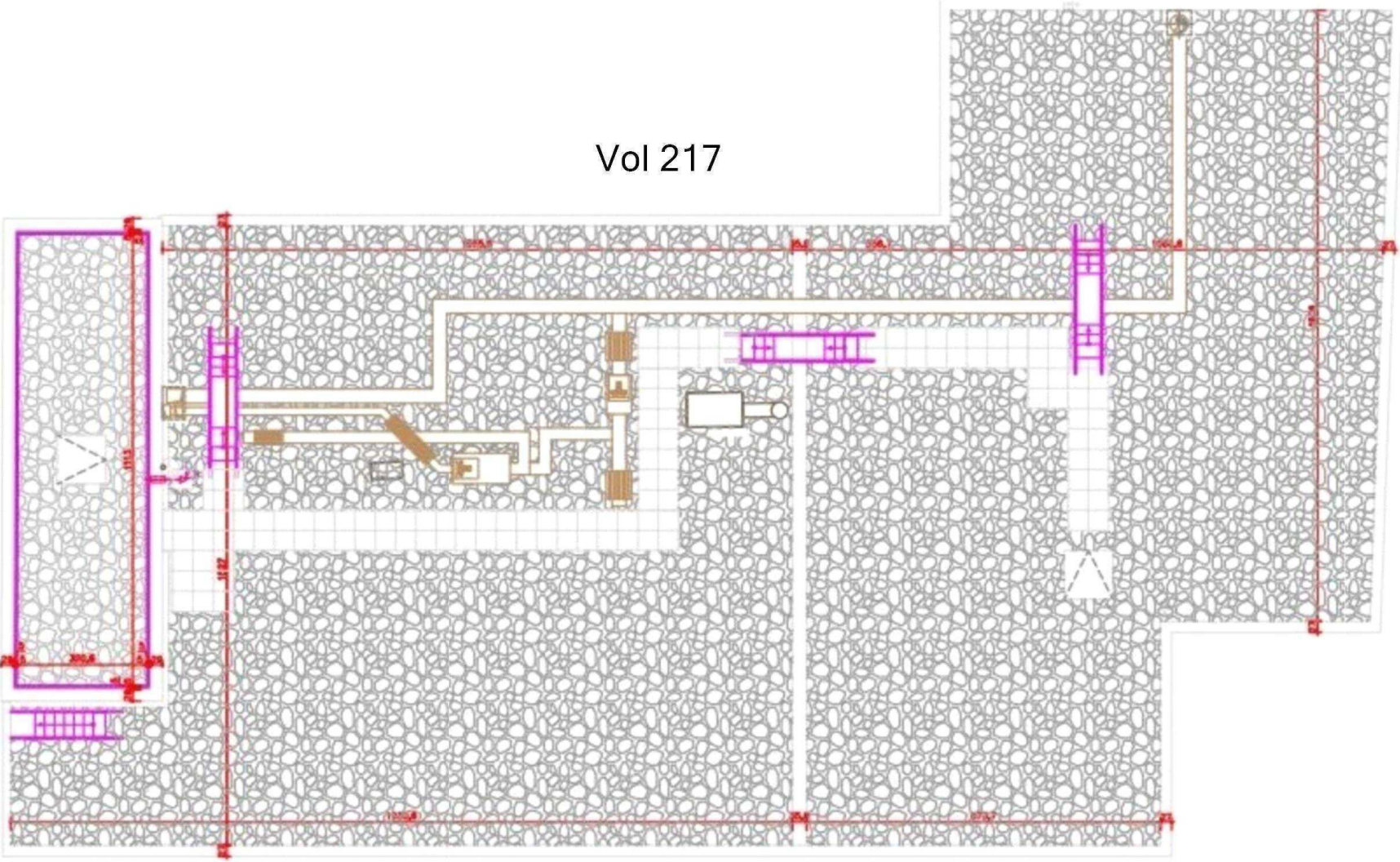
Date intervention

12/07/2022

Techniciens intervenant

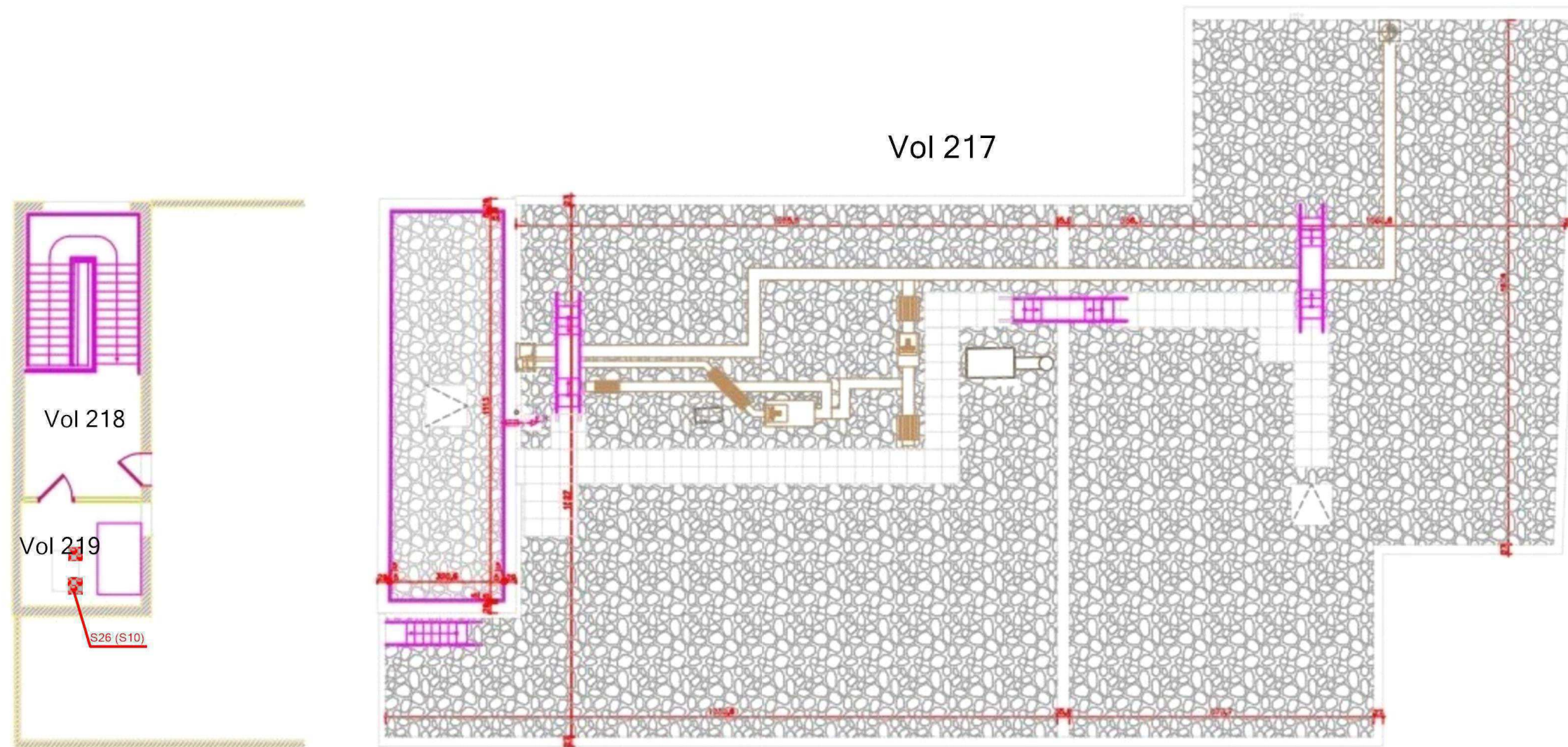
SABRE Mathieu

BÂTIMENT MOM - NIVEAU TOITURE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002ER146745
Vol 218 Vol 219 S26 (S10) Vol 217 				Légende
				 Localisation dun sondage positif
				
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	18 Quai Claude Bernard 69007 LYON	Bâtiment MOM et CRDA	12/07/2022	SABRE Mathieu

Vol 218 Vol 219 S26 (S10) Vol 217 				Légende
				 S10: Conduit en fibres-ciment

	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	18 Quai Claude Bernard 69007 LYON	Bâtiment MOM et CRDA	12/07/2022	SABRE Mathieu

S10: Conduit en fibres-ciment



ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
S3 - 1 (S3)	Bâtiment CRDA - Niveau 0 - Vol 18	Absence sur présentation de documents
S4 - 1 (S4)	Bâtiment CRDA - Niveau 0 - Vol 24	Absence sur présentation de documents
S6 - 1 (S6)	Bâtiment CRDA - Niveau 1 - Vol 35	Absence sur présentation de documents
S1 - 1 (S1)	Bâtiment CRDA - Sous sol 1 - Vol 16	Absence sur présentation de documents
S2 - 1 (S2)	Bâtiment CRDA - Sous sol 1 - Vol 16	Absence : pas d'amiante par nature
S22 - 1 (S22)	Bâtiment CRDA/MOM - Façades - Vol 214	Absence : pas d'amiante par nature
S10 - 1 (S10)	Bâtiment MOM - Niveau 1 - Vol 131	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
002ER146745 n°1 - 2 (P1)	Bâtiment MOM - Niveau 1 - Vol 130	Prélèvement
002ER146745 n°2 - 1 (P2)	Bâtiment MOM - Niveau 3 - Vol 179	Prélèvement
S7 - 1 (S7)	Bâtiment MOM - Sous sol 1 - Vol 98	Absence : pas d'amiante par nature
S8 - 1 (S8)	Bâtiment MOM - Sous sol 1 - Vol 96	Présence sur décision de l'opérateur de repérage



002ER146745 n°2 - 1 (P2)



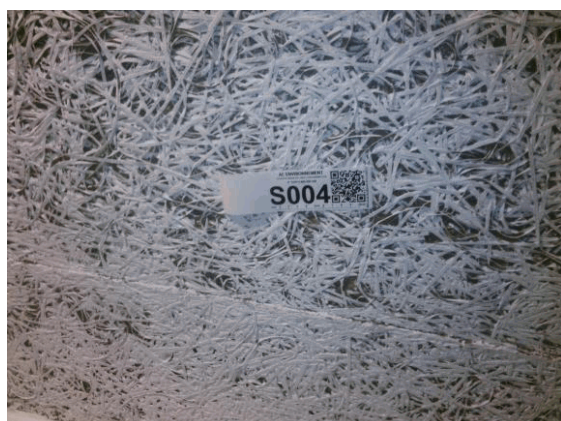
S1 - 1 (S1)



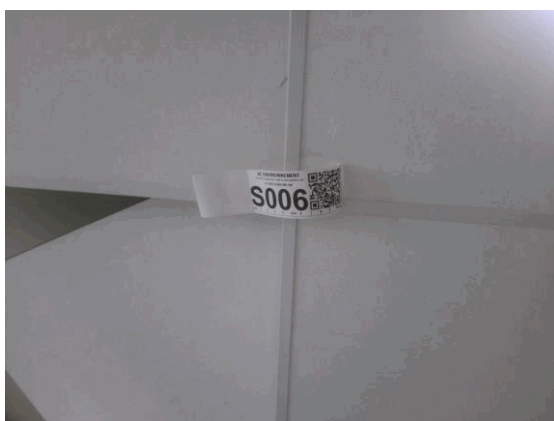
S2 - 1 (S2)



S3 - 1 (S3)



S4 - 1 (S4)



S6 - 1 (S6)



S7 - 1 (S7)



S8 - 1 (S8)



S10 - 1 (S10)



S22 - 1 (S22)

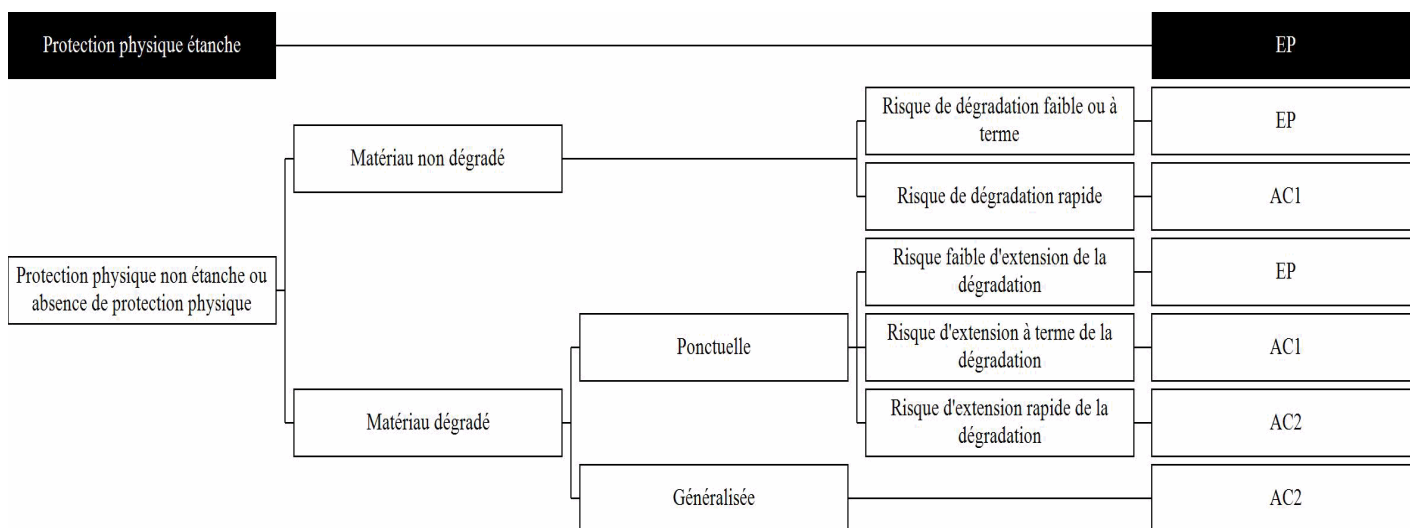


002ER146745 n°1 - 2 (P1)

ANNEXE : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES PRODUITS DE LA LISTE B

Réf commande : 002ER146745 Matériau : Conduit en fibres-ciment
Réf mesure : S8 Destination du local :
Date évaluation : 12/07/2022 Local ou zone homogène :
Batiment : Vol 96

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
---------------------	---------------------	---------------------------	---	----------



Résultat : Evaluation périodique
Commentaire :

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) :

Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

ANNEXE : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES PRODUITS DE LA LISTE B

Réf commande : 002ER146745 Matériau : Conduit en fibres-ciment
Réf mesure : S10 Destination du local :
Date évaluation : 12/07/2022 Local ou zone homogène :
Batiment : Vol 131, Vol 150, Vol 156, Vol 157, Vol 164, Vol 172, Vol 178,
Vol 209, Vol 199, Vol 202, Vol 203, Vol 206, Vol 219

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
---------------------	---------------------	---------------------------	---	----------

Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée	Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
				AC2

Résultat : Evaluation périodique
Commentaire :

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) :

Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Ref action	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
P1	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Revêtement - Semi-dur - Beige - Dalles plastiques beiges	Bâtiment MOM - Niveau 1 - Vol 130	
P2	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Revêtement - Semi-dur - Bleu - Dalles plastiques bleues	Bâtiment MOM - Niveau 3 - Vol 179	

CHANTIER

COORDONNÉES DESTINATAIRE

Référence **C032022050901**
Adresse Commande : 002ER146745
Affaire : MOM-CRDA
18 Quai Claude Bernard
69007 LYON

AC Environnement
64, rue Clément Ader
42153 RIORGES

Limonest, le 02/08/2022

RAPPORT DE SYNTHÈSE MATÉRIAU n°RSC032022050901 RECHERCHE ET IDENTIFICATION DES FIBRES D'AMIANTE

Laboratoire d'analyse	AC Environnement
Normes et techniques analytiques	HSG 248 §2 : Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscope Optique en Lumière Polarisée (MOLP) (1) : Morphologie et critères optiques <i>La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse. (*)</i> Parties utiles de la norme NF X 43-050 : Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET) (2) : Morphologie, diffraction électronique, composition chimique <i>La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse</i>
Texte réglementaire	<u>Arrêté du 1er octobre 2019</u> : Relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses
Méthodes internes	Selon les modes opératoires internes L.MO.20, L.MO.07 et L.MO.13.1
Préparation des échantillons	Prise d'essai représentative de l'échantillon - Pour une analyse MOLP : Prélèvement de fibres et montage sur lame de microscope optique - Pour une analyse META : Par attaque chimique, broyage manuel et mécanique et récupération des particules sur grilles de microscope électronique

Référence échantillon : 002ER146745_001

Référence labo	69PM00365638	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	14/07/2022	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	AC Environnement	Date d'analyse	02/08/2022
Type de prélèvement	Revêtement de sol - Revêtement de sol - Dalles plastiques		
Zone de prélèvement	Bâtiment MOM et CRDA - Vol 130		
Remarque concernant le prélèvement	Dalles plastiques beiges		

Le client a demandé une analyse d'ensemble de ce prélèvement.

Phase	Couche	Description	MOLP			MET			Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparation	Lames examinées	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparation	Grilles examinées	Analyste
1	1	Revêtement Semi-dur Beige	-	-	-	Acétone	1	2	LGU

Présence d'amiante

Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat

0 MOLP

1 MET

Remarque concernant l'analyse La couche Colle / Souple / Jaune n'est pas analysée car elle est présente en quantité insuffisante.
Couche non-analysée : Colle Souple Jaune

Référence échantillon : 002ER146745_002

Référence labo	69PM00365639	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	14/07/2022	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	AC Environnement	Date d'analyse	02/08/2022
Type de prélèvement	Revêtement de sol - Revêtement de sol - Dalles plastiques		
Zone de prélèvement	Bâtiment MOM et CRDA - Vol 179		
Remarque concernant le prélèvement	Dalles plastiques bleues		

Le client a demandé à n'analyser que la couche Revêtement Semi-dur Bleu

Phase	Couche	Description	MOLP			MET			Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparation	Lames examinées	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparation	Grilles examinées	Analyste
1	1	Revêtement Semi-dur Bleu	-	-	-	Acétone	1	2	LGU

Présence d'amiante

Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat

0 MOLP

1 MET

Remarque concernant l'analyse Couches non-analysées : Colle Souple Jaune, Ragréage Effritable Gris, Peinture Effritable Gris

Responsable d'équipe

Agate Maneval




Accréditation
N°1-6519
Portée
Disponible sur
www.cofrac.fr

L'accréditation de la section essais du Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole «●» sont couverts par l'accréditation.

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon analysé tel qu'il a été reçu.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les échantillons sont archivés pour une durée de 18 mois à réception au laboratoire. Les grilles d'observation au microscope sont archivées pendant une durée de trois ans.

Les données et informations relatives à l'essai ainsi que les rapports sont conservés pendant une durée de dix ans.

(*) Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0.2 µm

(1) aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables inférieure à la limite de détection

(2) aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection



AC ENVIRONNEMENT - 235 rue de l'étang - 69760 Limonest - Fax : 04 78 08 91 54
SIRET : 441 355 914 00504 - N° de TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120B
Assurée par HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 01/01/2022 au 31/12/2022)

Tél. : 0800 400 100
aclabs-limonest@ac-environnem

L.M.O.F 07.8 V5

PAGE 2 / 2

ANNEXE: DOCUMENTS

Assurance AC 2022 01/03

Assurance AC 2022 02/03

Tour Opus 12 - Défense 9
77 Esplanade du Général de Gaulle
92014 PARIS LA DEFENSE CEDEX
T +33 (0) 1 44 05 56 00
F +33 (0) 1 44 05 56 06



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussigné HDI Global SE, Tour Opus 12 - La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92014 PARIS LA DEFENSE CEDEX, agissant au nom et pour le compte de HDI GLOBAL SPECIALTY SE, Société européenne au capital de 121 600 000 EUR, dont le siège est à Roderbruchstrasse 26, 30655 Hannover - Allemagne - Registre de commerce de Hannover sous le numéro HRB 211924, Entreprise soumise au contrôle de Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Grauhofendorfer Str. 108, 53117 Bonn, opérant en France en vertu de la Libre Prestation de Services, attestons que la société suivante :

VENTURA
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES - France

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** n° **76208471-30015** couvrant également toutes ses filiales dont :

AC ENVIRONNEMENT ;

Les activités garanties sont notamment les suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP)
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante
- Stratégie d'échantillonnage et prélèvements d'air et de matériaux
- Caractérisation des échantillons : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat parasitaire
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux/démolition
- Diagnostic plomb et/ou recherche de plomb après travaux
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic Produits Equipements Matériaux et Déchets (PEMD)
- Information sur la présence d'un risque de mûre
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Carrez")
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance)
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz

HDI Global Specialty SE
T +49 511 5604 2909
F +49 511 5604 4009
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by
Bundesanstalt für
Finanzdienstleistungsaufsicht,
Grauhofendorfer Str. 108,
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26,
30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board Ulrich Walter/Chairman
Executive Board Ralph Beutner/Chairman, Andreas
Benschke, Thomas Stöckl, Richard Taylor

HDI Global Specialty SE
T +49 511 5604 2909
F +49 511 5604 4009
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by
Bundesanstalt für
Finanzdienstleistungsaufsicht,
Grauhofendorfer Str. 108,
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26,
30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board Ulrich Walter/Chairman
Executive Board Ralph Beutner/Chairman, Andreas
Benschke, Thomas Stöckl, Richard Taylor

Assurance AC 2022 03/03



Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES	
Tous Domages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement (pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confiés	30 000 EUR	par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous Domages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

2.La présente attestation valable pour la période d'assurance du 01.01.2022 au 31/12/2022, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le lundi 7 mars 2022 - VL/MM



HDI Global Specialty SE
T +49 511 5604 2909
F +49 511 5604 4009
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by
Bundesanstalt für
Finanzdienstleistungsaufsicht,
Grauhofendorfer Str. 108,
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26,
30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board Ulrich Walter/Chairman
Executive Board Ralph Beutner/Chairman, Andreas
Benschke, Thomas Stöckl, Richard Taylor

Attestation AC 2022



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné **Mme Dominique BISAGA**, gérante de la **SAS AC ENVIRONNEMENT** (siret 441 355 914 00298), déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation, que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés et que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence pour établir les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L.271-4 du Code de la Construction et de l'habitation, ainsi qu'à l'article L126-26 et L.128-29-1 du même code, à savoir :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du Code de la santé publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code, ainsi que l'ensemble des repérages de l'amiante prévus par le Code de la santé publique et le Code du travail ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.126-24 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L.134-9 du même code ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-26 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'audit énergétique prévu à l'article L126-28-1 du même code
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L.134-7 du même code.

Je déclare que la **SAS AC ENVIRONNEMENT** est souscritrice d'une assurance responsabilité civile professionnelle n°76208471-30015 souscrit auprès de la compagnie d'assurance HDI permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions, selon les dispositions de l'article R271-2.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus, je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs d'affaires, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 19 mai 2022


Dominique BISAGA



AC ENVIRONNEMENT - SIÈGE SOCIAL
64, rue Clément Ader - CS 70046 - 42153 RIORGES
T 04 77 44 92 44 - 04 81 02 01 15 - contact@ac-environnement.com
S.A.S. au capital 100 000 € - SIRET 441 355 914 00298 - 108 rue de la République, FR-69003 LYON - APE 7120 - Représenté par M. Benschke - R. Benschke/Président, A. Benschke/Président, R. Taylor/Président

0 800 400 100
www.ac-environnement.com



AC Environnement - 64 Rue Clément Ader 42153 RIORGES - Fax : 04 77 44 92 48
SIRET : 44135591400298 - N° de TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120B
Assurée par HDI Global SE 76208471-30015

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
 **0 800 400 100**
www.ac-environnement.com

ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
- 35760 ST Grégoire - CPDI 4978

Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 4978 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert. atteste que :

Monsieur SABRE Mathieu

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention**
Date d'effet : 02/08/2019 - Date d'expiration : 01/08/2024

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*
Date d'effet : 02/08/2019 - Date d'expiration : 01/08/2024

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique
Date d'effet : 17/06/2019 - Date d'expiration : 16/06/2024

Energie sans mention Energie sans mention
Date d'effet : 05/10/2020 - Date d'expiration : 04/10/2027

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 03/06/2019 - Date d'expiration : 02/06/2024

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 04/07/2019 - Date d'expiration : 03/07/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
 Edité à Saint-Grégoire, le 07/10/2020.

[illegible]

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticneur
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CEE 00 00 00 00 00 00